

DRINK
DOW'S ALE
Standard of Strength
and Quality

**Le Monde
Ouvrier**



**The Labor
World**

TRY
BLACK HORSE
ALE
100 Years of Brewing
Experience behind it

Rédaction : 11, rue Saint-Paul Ouest

« INSTRUIRE ET AMELIORER »

Téléphone : LANcaster 5361

La délégation ouvrière à Québec

La Fédération Provinciale du Travail de Québec est allée rencontrer, mercredi dernier, les membres du Cabinet provincial, pour leur exposer ses griefs et demandes pour l'amélioration du sort des travailleurs organisés internationaux.

La délégation était pilotée par le confrère Arthur D'Aoust, vice-président provincial, en l'absence du président Arthur Martel, en voyage d'affaires pour les intérêts des travailleurs, et du secrétaire Gustave Franço, actuellement en repos en Floride, pour récupérer sa santé, défaillante en ces temps derniers.

Le Cabinet provincial était représenté par les hon. Maurice Duplessis, premier ministre ; William Tremblay, ministre du Travail ; John-S. Bourque, ministre des travaux publics ; Joseph Bilodeau, ministre des affaires municipales et de l'industrie ; Martin-B. Fisher, trésorier provincial ; Dr Albini Paquette, secrétaire de la Province. MM. Pierre Bertrand, député de Saint-Sauveur ; Hortensius Béique, Chambly ; Tancrede L'Abbé, Mégantic ; Maurice Pelletier, Lotbinière ; J.-T. Larochelle, Lévis, et Candide Rochefort, Montréal-Sainte-Marie, membres de l'Assemblée législative, assistaient à l'entrevue.

Les délégués suivants représentaient les unions internationales affiliées à la Fédération Provinciale du Travail :

Raoul Trépanier, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada ; Omer Fleury, Québec, J.-A. D'Aoust, Hull, J.-B. Arsenault, Trois-Rivières, vice-présidents de la Fédération provinciale du Travail ; Alzée Bastien, représentant canadien, Fédération Américaine du Travail, Montréal ; L.-A. Beaudry, Montréal, vice-président général, Fraternité des Wagonniers d'Amérique ; Pierre Lefèvre, Montréal, secrétaire, Conseil de District des Charpentiers-Menusiers ; Jos. Matte, Québec, J.-M. Walsh, Québec, Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis ; J.-E. Gariépy, Montréal, Conseil des Métiers et du Travail de Montréal ; J.-E. Johns, Sherbrooke, Conseil des Métiers et du Travail de Sherbrooke ; Lucien Bergeron, Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières ; Emile Lajoie, Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières ; Alfred Mathieu, Conseil des Métiers et du Travail de Montréal ; Hugh Corrigan, Conseil des Métiers et du Travail de Montréal ; Roland Grenier, Local 134 des Ouvriers en tuyaux, Trois-Rivières ; K. Rowley, président, Local 18748, Union internationale des Employés de bureau, Montréal ; Nelson Fortier, Local 200, Employés de tavernes, Montréal ; Oscar Boyer, Local 568, Fraternité des Ouvriers électriciens, Montréal ; W.-N. Ouimet, Local 19397, Union des Employés du gaz, Montréal ; Isidore Dionne, L.-A. Lessard, P.-E. Bélanger, Local 779, Chauffeurs et Huileurs, Québec ; J.-A. Charron, Local 271, Chaudronniers, Montréal ; Ed. Lemelin, Rosaire Paqué, J.-M. Landriault, Local 152 des Pressiers de Québec ; Jack Lençer, Local 382, Employés d'hôtels et restaurants, Montréal ; Albert Lamonde, Local 730, Charpentiers et Menuisiers, Québec ; Charles Rochon, Louis Fleury, Jos. Bell, Ruben Pike, Local 18006, Employés d'élevateurs à grains, Québec ; Gérard Gagnon, Jean Renaud, Division 790, Employés de tramways, Montréal ; Albini Dufresne, L.-P. Sirois, J. Langlais, Local 604, Machinistes, Québec ; Léopold Boutet, Eugène Rousseau, Wilfrid Gauvin, Florian Hamman, Local 104, Teinturiers et Nettoyeurs, Québec ; J. Bourdage, John Charland, Armand Harnois, Paul Lévesque, Local 163, Employés de moulins à pulpe et sulfite, Trois-Rivières ; R. Germain, Local 138, Employés de moulins à pulpe et sulfite, Beauport ; G. Gravel, J. Duplain, Local 137, Employés des moulins à pulpe et sulfite, Québec ; Ernest Arsenault, Local 163, Employés de moulins à pulpe et sulfite, Trois-Rivières ; Fred W. Gore, Local 601, Chaudronniers, Québec ; D. Talbot, Local 662, Fraternité des Wagonniers, Québec ; Claude Jodoin, Local 262, Union internationale de la confection pour dames, Montréal ; L.-A. Martin, Local 217, Fraternité des Wagonniers, Québec ; W.-B. Walsh, W. Trudel, E. O'Doherty, G. Legrand, Local 1118, Fraternité int. des Electriciens, Québec ; Etienne Sylvain, Local 2, Employés municipaux, Québec ; R. Drolet, Local 152, Pressiers, Québec ; R. Rousseau, Alph. Duchesneau, Emile Taillon, Local 217, Fraternité des Wagonniers, Québec ; Adrien DeBellefeuille, Local 68, Travailleurs en fourrure, Québec ; F.-B. Kipling, Local 523, Employés de théâtres, Québec ; Chester Jordan, Conseil provincial des Papetiers ; Wm. Gains, Local 302, Union des Typographes, Québec ; C. Dorion, Alfred Borne, P. Jobin, Local 137, Employés des moulins de pulpe et sulfite, Québec ; G. Garand, Local 235, Forgerons, Québec ; A. Renaud, Local 359, Union des Peintres, Montréal ; Charles Rochon, Loge 1086, Commis de chemins de fer, Montréal ; Adélar Roy, Loge 1290, Commis de chemins de fer, Montréal ; Charles Massé, représentant des unions d'employés de chemins de fer, et plusieurs autres dont les noms nous échappent.

En sa qualité de président de la délégation, le confrère Arthur D'Aoust présenta les porte-parole des différentes mesures préconisées. Le premier item à l'agenda fut introduit par lui-même, comme suit :

Accidents du travail

Nous tenons à exprimer notre appréciation du fait qu'un membre du Travail Organisé a été nommé sur la Commission des accidents du travail, nous sommes persuadés qu'il prouvera être une bonne acquisition.

Nous estimons que les bureaux d'appel ou de révision médicale donneront satisfaction aux accidentés, en ce sens surtout que ceux-ci auront maintenant la certitude que leur sort ne sera plus décidé uniquement par un seul médecin, ce qui sera de nature à faire cesser nombre de plaintes et sujets de mécontentement. Nous tenons toutefois à enregistrer notre opposition à tout système qui obligerait l'accidenté à payer un certain montant pour porter sa cause en appel ou en révision devant un bureau médical ; nombre d'accidentés ne pourront de ce fait se prévaloir de ce proviso.

Nous apprécions également le fait que la silicose a été mise sur la liste des maladies professionnelles donnant droit à compensation, et émet-

tons le voeu que toutes les autres maladies professionnelles y soient également ajoutées.

Nous croyons que le temps est arrivé d'augmenter le taux de l'indemnité à 100% du salaire au lieu du 66 $\frac{2}{3}$ % actuel.

Nous attirons votre attention sur le fait que dans de trop nombreux cas l'indemnité pour incapacité totale temporaire (soit 66 $\frac{2}{3}$ % du salaire) est arrêtée dès la consolidation de la blessure et ce en dépit du fait que l'accidenté est incapable de reprendre son travail régulier ; dans d'autres cas, l'accidenté reçoit pendant un certain temps une indemnité réduite sous forme de compensation pour une incapacité partielle permanente.

Nous insistons pour que la pleine indemnité soit payée à un accidenté tant que celui-ci ne sera pas en état de reprendre son travail régulier ou jusqu'à son complet rétablissement. Nous estimons de plus que le taux de la compensation ne devrait pas être influencé, ni diminué par le fait que l'accidenté recevrait directement de l'employeur une gratuité, allocation ou pension quelconque.

Nous vous demandons de modifier l'article 41 en supprimant le deuxième paragraphe qui limite l'indemnité, dans les cas d'incapacité totale temporaire ou permanente, au salaire gagné par l'accidenté lorsqu'il est inférieur à \$12.50 par semaine ; l'indemnité ne devrait jamais être de moins de \$12.50 par semaine.

Un certain nombre d'établissements industriels et commerciaux sont actuellement exemptés de l'application de la loi de réparation des accidents du travail, soit par rapport au nombre des employés, soit pour toute autre raison, de ce fait les personnes y employées ne sont pas protégées ; il est reconnu pourtant qu'un grand nombre d'employeurs ainsi exemptés ne sont couverts par aucune assurance et c'est souvent chez eux que les risques sont les plus forts et les chances de recouvrement en cas de poursuite sous le droit commun des plus risquées.

Nous estimons, qu'en principe, toute industrie ou commerce, sans exception, devrait être assujéti à la loi des accidents du travail et couvert par la commission, sous l'empire de la cédule I, ceci assurerait un plus fort volume d'affaires par l'addition de la grande industrie qui fait sa propre assurance, répartirait les risques — bons, moyens et douteux, — et permettrait de rajuster favorablement les taux d'assurance.

Comme mesure immédiate, nous demandons à ce que l'assurance en réparation d'accidents du travail et maladies professionnelles soit déclarée obligatoire pour tout établissement industriel ou commercial actuellement soustrait à l'opération de la loi des accidents du travail, que cette assurance soit faite par l'entremise de la commission, d'après la Cédule I, ou qu'elle le soit par une compagnie d'assurance ou de garantie dûment approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Sur cette question, le premier ministre mentionna que le Gouvernement avait en quelque sorte fait droit aux réclamations des ouvriers en leur donnant un représentant sur la Commission, avec promesse que tout ce qui pourrait être humainement possible de faire pour donner satisfaction aux ouvriers serait fait.

"Nous voulons vous donner satisfaction", dit le premier ministre, "et nous sommes prêts à combler toute lacune qui pourrait exister. N'est-ce pas un beau geste de notre part ?"

Le confrère D'Aoust déclara s'en tenir aux promesses faites et d'attacher de nouveau la question, si aucune amélioration n'était apportée au sort des travailleurs en la matière.

L'item chômage, travaux publics et assurance-chômage fut présenté avec maîtrise par le confrère Fleury, président du Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis. Cette question, très importante pour les travailleurs, faisait le sujet de ce qui suit :

Tout en reconnaissant les efforts faits par le gouvernement provincial, conjointement avec les autorités fédérales et municipales, pour améliorer la situation précaire de milliers de chômeurs et le vaste programme de travaux publics qui a été exécuté au cours de cette année, nous devons malheureusement admettre que le chômage continue à être un problème des plus difficiles à résoudre, il ne pourra l'être que par l'adoption de mesures plus hardies, plus modernes, que celles adoptées dans le passé. On peut évidemment différer d'opinion sur le genre de travaux publics le plus approprié dans les circonstances ; certes, la construction et la réfection de routes de grande voirie a donné de l'emploi à un grand nombre d'hommes, on peut se demander toutefois combien d'eux étaient réellement des chômeurs industriels ou des travailleurs de la terre et si ces travaux de voirie ont efficacement contribué à faire diminuer le chômage chez les ouvriers des grands centres.

Nous estimons que les efforts devraient tendre vers un programme élaboré de construction d'édifices publics et de logements ouvriers ; ces travaux donneraient de l'ouvrage à de nombreux ouvriers des métiers de la construction qui ont été plus atteints que les autres par la crise du chômage. Nous insistons toutefois sur le fait que les ouvriers engagés à ces travaux de construction, de réparation ou de remodelage, devraient être rémunérés suivant les échelles de salaires établies par les conventions collectives de travail ou les salaires d'union.

Il reste les secours directs. Il est admis aujourd'hui que ceux-ci ne sont qu'un palliatif, un pis-aller, qu'il serait dangereux de vouloir perpétuer, c'est de plus un fardeau financier qu'aucun gouvernement, aucun pays, aucune province ou municipalité, ne peut supporter indéfiniment sans

THÉ
"SALADA"
Orange Pekoe

courir vers la banqueroute qu'on ne pourra éviter que par de nouvelles taxes presque impossibles à imposer car le contribuable est déjà plus que surchargé ou sans avoir recours à des emprunts toujours à renouveler et dont les intérêts finiront par drainer le Trésor public le mieux conditionné.

Quelle solution s'impose ? Nous estimons qu'une assurance-chômage est encore ce qu'il y a de mieux dans les circonstances, quoiqu'elle ne sera pas la panacée universelle qui nous assurera le retour subit de la prospérité. Quelle forme devrait prendre cette assurance-chômage ? Sera-t-elle provinciale ou nationale ?

Nous n'avons aucune hésitation à déclarer que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada et la Fédération provinciale du Travail du Québec se sont prononcés à plusieurs reprises, et ce par des résolutions unanimement adoptées, en faveur d'un système national d'assurance-chômage, considérant qu'il est le plus rationnel. Nous savons toutefois que ce système ne peut être mis en vigueur que du consentement des diverses provinces ; nous savons également que jusqu'à date le Québec n'y a pas donné son adhésion. Nous serait-il permis de vous prier, au nom des ouvriers organisés que nous représentons, d'y adhérer dans le plus bref délai possible ? S'il y a des obstacles à surmonter ou des garanties à obtenir, nous sommes persuadés que cela pourra se faire et qu'un système national d'assurance-chômage peut être mis en vigueur tout en maintenant l'autonomie provinciale dans toute son intégralité.

Le confrère Fleury insista sur le fait que par les temps troublés que nous traversons, l'assurance-chômage est de la plus grande nécessité et servirait à placer l'ouvrier dans une situation indépendante, en dépit des circonstances, n'ayant pas à recourir à la charité publique ou aux secours directs.

Le premier ministre fit remarquer qu'alors que la Province avait dépensé près de \$31,000,000 en secours, le Fédéral n'avait apporté comme quote-part qu'une somme de \$4,800,000. Et, de dire le confrère Fleury, "il y a 20 ans que nous préconisons l'assurance-chômage, et si celle-ci avait été instituée lorsque nous l'avons demandée, la Province ne serait pas dans la situation présente. Ce que nous voulons, c'est l'assurance contributive."

L'hon. M. Duplessis se déclara ouvertement en faveur d'une telle mesure, mais qu'il était opposé à tout amendement de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Que le Fédéral passe une loi qui rencontre les aspirations de la province, et la loi sera adoptée au parlement. "Ce que nous voulons, c'est que nos droits soient respectés."

La question des salaires raisonnables, introduite par le délégué Jos. Matte, fut le sujet d'une longue discussion :

L'idée dominante d'une loi des salaires raisonnables est incontestablement de protéger efficacement un groupe malheureusement encore trop nombreux de la classe ouvrière qui, pour une raison ou pour une autre, n'a pas jugé de son intérêt de joindre les rangs des associations ouvrières ; il est alors du devoir des pouvoirs publics d'intervenir par une législation sage et éclairée pour prévenir l'exploitation de ceux qui n'ont pas voulu ou su se protéger eux-mêmes.

C'est de là qu'est née l'idée d'une législation du salaire minimum pour les femmes engagées dans l'industrie et le commerce, législation que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada a réclamée pendant des années avant de pouvoir l'obtenir et encore a-t-il fallu un autre délai de plusieurs années avant que cette législation fut mise en vigueur.

Mais une fois le travail féminin protégé, on s'est vite rendu compte que l'exploitation n'avait fait que changer de terrain et que l'imagination de certains patrons s'était ingénée à reprendre d'une main ce que cette législation humanitaire leur avait arraché de l'autre ; trop nombreux furent les jeunes gens et même des pères de famille qui, forcés par la nécessité, acceptèrent du travail en remplacement de femmes mais à des salaires plus bas que ceux fixés par les Ordonnances du salaire minimum. Il devenait impérieux de les protéger, mais comment ? Il y avait bien la loi des conventions collectives de travail mais généralement elle n'est pas applicable à des inorganisés, à une foule d'ouvriers non spécialisés ou inexpérimentés, de là l'adoption de la loi des salaires raisonnables et la création de l'Office des salaires raisonnables qui en a l'administration et la redoutable tâche d'émettre les Ordonnances et de voir à leur application.

Nous reconnaissons que ceux à qui vous avez confié cette mission se sont efforcés de l'accomplir au meilleur de leur connaissance. Sans vouloir faire une critique injuste il est de notre devoir de dire franchement que les Ordonnances émises à date n'ont pas donné ce qu'on en attendait, les taux de salaire sont, en général, trop bas et ont même eu une tendance à avilir le salaire d'une foule de personnes, en dépit des clauses protectrices contenues dans les Ordonnances. Nous trouvons également que les exemptions sont de beaucoup trop nombreuses car en dehors de circonstances tout à fait exceptionnelles il ne devrait pas y en avoir ; en aucun cas, elles ne devraient être consenties qu'après consultation avec les ouvriers intéressés.

Nous estimons que l'erreur capitale fut de n'avoir pas établi de différence entre le salaire de l'homme et celui de la femme. On ne peut logiquement établir un salaire uniforme pour les deux sexes — quoique cela devrait être la règle pour un travail similaire — le salaire doit être en proportion du budget du coût de la vie. S'éloigner de ce principe est courir devant un échec. Or le budget d'un ouvrier est généralement celui d'un père de famille, tandis que celui de l'ouvrière s'établit pour une personne seule ou est un appoint au budget familial, il y a certes des exceptions, mais c'est le petit nombre qui ne fait que confirmer la règle.

Il serait assez long d'énumérer tous nos griefs et nos objections. Nous pourrions au besoin en faire part au Ministère du Travail, dans des entrevues subséquentes.

Les ministres Duplessis et Tremblay, à tour de rôle, prenant la parole, admirent que rien n'était parfait dans ce bas monde, et que le gouvernement était toujours prêt à amender une loi si elle ne rencontrait pas le but primordial que les législateurs avaient en vue, lors de sa passation. Le délégué Matte, sur demande du premier ministre, fera parvenir à celui-ci certaines plaintes fondées, mais exprime l'opinion que ceci ne doit être fait publiquement, car tous les bons résultats qui pourraient en résulter seraient amoindris tant pour le gouvernement que pour les travailleurs.

Le délégué Pierre Lefèvre avait été chargé de présenter l'item suivant de l'agenda :

Loi des conventions collectives de travail

Il est admis aujourd'hui que les contrats collectifs de travail sont le médium le plus approprié et le plus souple pour maintenir des relations cordiales entre employeurs et employés, qu'ils contribuent à stabiliser l'industrie et tiennent en échec ceux qui par inhabilité, mauvaise volonté ou amour immodéré du gain ne peuvent ou ne veulent payer à leurs employés un salaire raisonnable qui leur permette de vivre et d'élever leur famille suivant le standard de vie canadien. Ce sont ces employeurs à courte vue qui sont la cause du mécontentement que l'on constate chez de nombreux ouvriers et qui développe la propagation de la lutte de classes et des idées subversives, tout en étant un handicap et une menace pour les patrons honnêtes qui accomplissent leur devoir envers leurs employés et la société entière. C'est ce que les unions ouvrières ont réalisé depuis longtemps, tout comme c'est pour cette raison qu'elles préconisent la passation de contrats d'union qu'elles se font un point d'honneur de respecter intégralement.

Le Travail Organisé est convaincu que l'industrie peut se conduire elle-même lorsqu'il y a entente entre l'employeur et l'employé et que l'Etat ne devrait pas intervenir dans leurs relations si ce n'est pour faciliter, encourager et aider un rapprochement entre les deux parties intéressées, mais une fois ce contact établi et un contrat collectif de travail intervenu, — auquel on pourrait donner forme d'extension juridique, — là devrait s'arrêter le rôle de l'Etat.

Aussi n'est-ce pas tant sur le principe de la loi des conventions collectives de travail que nous différons d'opinion que sur la forme que le législateur lui a donnée et qui, dans notre opinion, est plutôt contraire aux meilleurs intérêts des associations ouvrières — toutes catégories — en ce sens qu'on limite leur champ d'action et compromet leur développement.

Nous protestons tout particulièrement sur les pouvoirs étendus que cette loi donne au ministre du travail aussi bien qu'au lieutenant-gouverneur en conseil qui leur permettent de modifier ou de révoquer un décret à bon plaisir et ce sans même consulter les intéressés ; ils peuvent même mettre fin au prélèvement auquel employeurs et employés sont assujettis, ce qui équivaut à dire que l'existence d'une convention collective de travail aussi bien que celle d'un comité paritaire sont à leur merci.

Nous insistons donc pour que cette loi soit modifiée de manière à ce qu'aucune modification ne soit faite à une convention ou décret si ce n'est à la demande, de l'avis et du consentement des intéressés ; la même procédure devant être suivie lorsqu'il s'agit d'un prélèvement.

Exemptions pour les travaux du gouvernement. — Nous nous étonnons, et avec raison, de l'exemption accordée par l'article 11a au gouvernement, à ses départements, services et même aux travaux exécutés par un tiers pour le gouvernement. Nous estimons qu'un gouvernement se doit de montrer l'exemple et d'être un patron modèle.

Salaire moindre pour un ouvrier permanent. — Nous nous demandons pourquoi un salarié permanent devrait être contraint de travailler pour un salaire moindre que celui prévu par une convention ou un décret ; l'ouvrier du Québec ne serait supposé que travailler d'une façon intermittente et irrégulière d'après l'interprétation qu'on peut justement donner à cet article, si tel était le cas, que fait-on du budget annuel de l'ouvrier ? Puis encore, qu'un ouvrier travaille huit ou douze mois par an, accomplissant la même somme de travail par jour, celui-ci a la même valeur, alors pourquoi y aurait-il réduction dans le salaire ?

Certificat de qualification. — Ce n'est pas le chiffre de la population qui doit déterminer si un certificat de qualification est nécessaire ou non. S'il a sa raison d'être — et il l'a — il devrait être obligatoire partout où s'applique une convention collective de travail. Serait-ce admettre que les ouvriers, les employés des municipalités de moins de 5,000 âmes n'ont pas la compétence voulue pour se qualifier — ce que nous ne sommes pas prêts à admettre — mais qu'ils doivent posséder cette qualification quand ils travaillent dans un centre plus peuplé.

Nous croyons également que les honoraires pour examen devraient être de \$5.00 au lieu de \$2.00, tel que le dit l'article 29.

Carte d'union. — Autrefois, la carte d'une union ou d'un syndicat était acceptée comme carte de qualification. D'après la nouvelle loi, les unions n'ont pratiquement plus le droit d'émettre des cartes de compétence, même à leurs membres qui sont des ouvriers qualifiés depuis de nombreuses années. Pour qu'une carte d'union soit acceptée comme carte de compétence, le comité paritaire doit transmettre au ministre du travail une demande à cet effet ; si le lieutenant-gouverneur en conseil approuve cette demande, le comité paritaire peut accorder aux unions le droit d'émettre des cartes de compétence. Cependant, nous devons reconnaître qu'une telle demande est rarement accordée. Nous soumettons que les unions ouvrières, par la connaissance des capacités de leurs membres, sont les mieux en position d'accorder ces cartes de compétence, et que, lorsque le comité paritaire, — composé de patrons et d'ouvriers de l'industrie — fait une demande en ce sens au ministère du travail, cette démarche devrait recevoir dans le plus court délai l'assentiment du ministère.

La carte de compétence — émise par les unions, les syndicats et le bureau des examinateurs des comités paritaires — pourrait être alors rendue obligatoire pour toute la juridiction territoriale de la convention collective et tous les ouvriers.

C'est pourquoi nous demandons instamment au gouvernement de laisser aux organisations ouvrières le droit d'émettre des cartes de qualification à leurs membres et que cette carte soit reconnue, comme autrefois, par les inspecteurs des comités paritaires.

Droit d'organisation. — D'après l'article 39, le droit d'organisation semble être bien établi, mais c'est plutôt aléatoire. Les associations ouvrières luttent depuis toujours pour maintenir leur intégrité et leur existence, tout comme elles n'ont cessé de protester contre l'arbitraire de certains employeurs qui leur nient ce droit ; leurs membres ont fait des sacrifices sans nombre et ont lutté pendant des années pour améliorer leurs conditions de travail et leur salaire ; s'ils n'ont pas atteint entièrement leur but, ils le doivent à un certain groupe d'inorganisés, de réfractaires, qui non seulement n'ont jamais voulu comprendre ni leur intérêt, ni celui de leurs confrères de travail, mais ont compromis l'existence des associations ouvrières et mis en péril les conditions de travail et les taux de salaire obtenus. Le sous-paragraphe 2c leur reconnaît le même droit et leur donne les mêmes avantages que ceux dont jouissent les membres d'une association ouvrière par le sous-paragraphe 2a.

Poursuites judiciaires. — Une poursuite doit être intentée par le ministre, le comité paritaire ou toute personne munie d'une autorisation écrite du procureur général.

Il nous semble que toute personne qui se croit lésée dans ses droits a un recours devant les cours de justice ; si elle ne peut faire sa preuve, elle sera simplement déboutée de son action et perdra sa cause. Pourquoi la contraindre à aller quémander une autorisation au procureur général et courir le risque de la voir ignorée. Comme question de fait, il serait intéressant de savoir combien de demandes de poursuites ont été faites et combien ont été accordées, et les raisons pour lesquelles d'autres ont été refusées.

Pénalités. — Nous en aurions beaucoup à dire sur la disparité et la diversité des pénalités imposées par les articles 39 à 48. Qu'il nous suffise d'attirer votre attention sur le fait que nombre de jugements ont été rendus imposant une amende d'un dollar et des frais. Nous estimons que c'est laisser une trop grande latitude aux magistrats et que, au lieu de dire : "une amende n'excédant pas dix, vingt-cinq ou cinquante dollars", la loi devrait dire : "une amende de dix, vingt-cinq ou cinquante dollars."

Nous trouvons également que les articles 46 et 47 imposent la même amende à l'employeur et au salarié. Pourtant, la gravité de l'offense n'est pas la même, car presque toujours le salarié est la victime involontaire de circonstances incontrôlables, tandis que l'employeur est l'instigateur de l'offense ; mais, même si la gravité de l'offense était la même, la punition est beaucoup plus forte pour l'un que pour l'autre : une amende de \$5.00, \$10.00 ou \$25, pour la généralité des employeurs, est presque une bagatelle, tandis que pour un ouvrier c'est une somme qu'il n'a souvent pas à sa disposition, surtout si vous y ajoutez les frais.

Nous regrettons devoir dire en toute sincérité que tant que cette loi des conventions collectives de travail ne sera pas radicalement modifiée nous nous y objecterons et que nous préférons la voir totalement disparaître de nos Statuts provinciaux plutôt que de la voir maintenir sous sa forme actuelle.

Ce n'était pas une mince tâche que de présenter et argumenter tout ce que comprenait cet exposé du mémoire, mais le délégué Lefèvre s'acquitta de cette mission d'une manière splendide, car cette clause englobait les bills 19 et 20. Il eut à subir maintes argumentations de la part du premier ministre Duplessis et de l'hon. William Tremblay, qui admirent certaines lacunes dans l'opération des conventions collectives, et en traitant de la question de la carte de compétence, il faut admettre que le délégué Lefèvre s'est certes bien qualifié pour l'obtenir du premier ministre. Comme sur maintes autres questions, le gouvernement est disposé à accepter toute suggestion tendant à rendre les conventions collectives plus efficaces et ce pour l'amélioration du sort des travailleurs et des ouvriers en construction en particulier. Il n'y a nul doute que les exposés du délégué Lefèvre feront ouvrir l'oeil au gouvernement et que celui-ci prendra les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de ceux concernés.

Le délégué A. Harnois, des Trois-Rivières, présenta une demande relativement nouvelle dans le programme législatif ouvrier :

Création de tribunaux du travail

Avec l'avènement d'une législation sociale qui revêt souvent un caractère d'exception au droit commun, qui permet de régler les rapports entre employeurs et employés, de fixer les salaires, etc., il devient de plus en plus évident que cette législation court le risque de perdre de son efficacité par la lenteur avec laquelle les infractions sont réprimées et les procédures devant les tribunaux remises nombre de fois dans le but avoué ou non de les retarder et de rendre l'assignation des témoins à charge plus difficile, il en résulte que des ouvriers attendent de longs mois pour recouvrer les arrérages de salaire tout comme les comités paritaires sont handicapés dans les poursuites prises au civil ou au criminel. Sans vouloir mettre en doute la compétence, l'intégrité ou l'impartialité de ceux qui ont charge de l'administration de nos cours de justice, nous estimons qu'ils ne sont pas toujours aussi renseignés qu'ils pourraient ou devraient l'être sur cette législation sociale. Ceci explique-t-il les délais dont on se plaint et les sentences légères, pour ne pas dire plus, imposées trop souvent aux délinquants, nous n'oserions l'affirmer, mais les faits sont là latents, une enquête même superficielle prouvera nos avancés.

Nous vous suggérons la formation, dans les principaux districts judiciaires, de tribunaux spéciaux ou tout au moins la nomination de juges, bien versés dans la législation sociale et industrielle, spécialement affectés à ces causes du travail.

Nous n'hésitons pas à déclarer que nous favoriserions la création de conseils de prud'hommes qui, sans frais ou à peu près, régleraient nombre de différends — souvent de caractère léger — entre employeurs et employés et ce en toute connaissance de cause, car ces conseils de prud'hommes seraient exclusivement composés de représentants patronaux et ouvriers et seraient en quelque sorte le complément des comités paritaires chargés de l'application des conventions collectives de travail.

Après avoir exposé les demandes du Travail Organisé en la matière, et expliqué les raisons qui militaient en faveur d'un tel organisme, la réplique présentée semble nous porter à croire que le gouvernement n'est pas en faveur d'un tel organisme. Nous nous reprendrons l'année prochaine.

Notre agenda comportait une question que nous considérons très importante, celle de la propagande communiste. L'idée prédominante, dans l'insertion de cette clause, était d'obtenir une définition de ce qu'était le communisme. Nous devons admettre que le premier ministre ne nous a certes pas forcés à exercer nos talents oratoires, notre confrère L.-A. Beaudry, qui était chargé de cette question, n'eut même pas à se lever, le premier ministre ayant tranché la question à l'avance.

Le délégué J.-E. Gariépy présenta la demande relative à l'impression de certains rapports qui sont actuellement faits au multigraph. Cette question qui intéresse surtout les imprimeurs et le bon renom de la province sembla recevoir la plus complète adhésion du premier ministre, si on en juge par les quelques paroles qu'il prononça à la suite de la présentation.

Le délégué J.-M. Walsh, de Québec, fut chargé de présenter une résolution sur l'assurance-santé et l'hospitalisation. Il fit ressortir le fait qu'il arrive malheureusement trop souvent que ces services sont hors de portée d'une foule de citoyens qui sont forcés de s'en dispenser ou de s'endetter pour longtemps, lorsque la maladie les frappe.

Le délégué Gérard Gagnon, de Montréal, demanda au gouvernement de passer une loi afin que les salariés jouissent de vacances et congés payés comme cela se pratique dans beaucoup de pays. Ceci aurait pour but d'encourager l'ouvrier dans l'accomplissement de son travail et lui permettrait de se divertir et de refaire ses forces. La durée de ces vacances serait déterminée par le temps de service des employés réguliers.

Le délégué Alzée Bastien, de Montréal, demanda de nouveau l'abolition du Conseil législatif, comme moyen pratique d'économie.

"Pourquoi priver un père et une mère d'assister ensemble à un spectacle de vues animées parce qu'ils ont un enfant de 8 à 16 ans?" demande le délégué L.-A. Beaudry, de Montréal, chargé de présenter une demande relative à l'admission des enfants au cinéma, "lorsque ces spectacles sont sains et ne peuvent attenter à la morale?"

Le premier ministre admit la logique de cette requête et dit que quelque chose pouvait certainement être fait en la matière.

Le délégué J.-B. Arsenault, des Trois-Rivières, plaida éloquemment en faveur de l'établissement d'un bureau du ministère du Travail dans la cité trifluvienne, qui fait des progrès industriels sensibles et marqués.

Le délégué Emile Lajoie, des Trois-Rivières, fit un plaidoyer convaincant en faveur de l'enseignement de la langue anglaise, à partir de la troisième année, dans nos écoles catholiques.

Les réformes électorales et le vote des femmes firent le sujet d'un éloquent plaidoyer de la part du délégué Alfred Mathieu. Cependant, en dépit de la chaleur de son argumentation, nous ne pouvons assurer les femmes qu'elles voteront à la prochaine élection provinciale.

Le délégué Nelson Fortier, de l'Union des employés d'hôtels et restaurants, de Montréal, était on ne peut plus qualifié pour présenter les demandes relatives aux conditions existant dans les hôtels et tavernes.

Le délégué Jack Lenger, de Montréal, plaida pour que la taxe des repas soit modifiée et qu'elle ne s'applique qu'aux repas de plus d'un dollar. Il demanda aussi la séparation des salles à manger et des comptoirs à lunch dans les établissements vendant d'autres produits, comme les pharmacies et bazars.

Il mentionna aussi qu'il fallait abolir le travail de nuit dans les boulangeries, comme nuisible à la santé des employés qui y sont astreints.

Les employés de théâtres et cinémas sont dans l'obligation de travailler sept jours par semaine. Le délégué F.-B. Kipling demande donc la modification de la loi du repos hebdomadaire de sorte que ces employés jouissent d'un repos de vingt-quatre heures consécutives chaque semaine. Il fit aussi mention du fait que les opérateurs de machines cinématographiques devraient travailler par couple durant les représentations au public, et que la loi des examens soit modifiée, pour assurer la compétence des candidats.

Le travail à domicile, créateur de conditions déplorables parmi la classe ouvrière a été vivement combattu par le délégué Claude Jodoin, qui demanda une législation pour l'abolition de ces ateliers clandestins. En présentant cette demande, il pria le gouvernement de passer une loi pour que des permis ne soient accordés qu'à des ateliers établis dans des bâtiments dont l'état hygiénique est tel qu'exigé par la loi.

Malgré ce qu'ont fait les gouvernements, l'hygiène dans les bureaux laisse dans maints cas à désirer et les heures de travail dans les magasins de gros sont peu ou point réglementées. C'est ce qu'a fait ressortir le délégué K. Rowley, en demandant une inspection plus régulière et plus rigide des bureaux, afin de protéger la santé des employés. Il demanda également une réglementation fixant les heures de fermeture à 5 heures de l'après-midi et à midi le samedi, dans les magasins de gros.

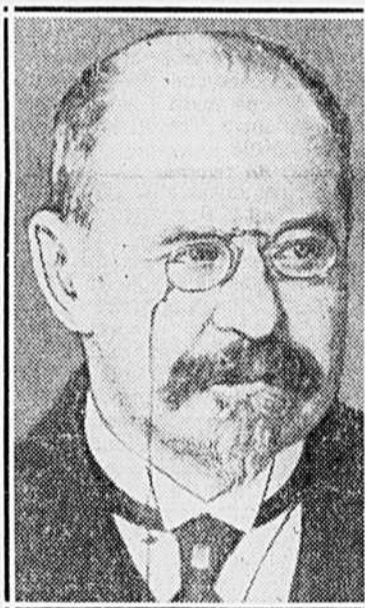
La dernière demande, ayant trait à la protection du salaire des ouvriers, fut présentée par le délégué Omer Fleury, de Québec.

Somme toute, les délégués se sont montrés satisfaits de leur entrevue avec le Cabinet et ils espèrent qu'elle sera profitable à la classe ouvrière.

Emile Vandervelde est mort

C'est la nouvelle que nous apprîrent les journaux belges récemment. Emile Vandervelde était universellement connu non seulement par ceux qui s'occupent du mouvement syndical ou politique mais par les sociologues et économistes du monde entier. Il était président du parti ouvrier belge et ce depuis de nombreuses années, il fut l'un de ses premiers représentants à la Chambre des Représentants, y ayant fait son entrée en 1894, et ne cessa d'en faire partie depuis. Il était l'âme dirigeante et l'esprit du Parti Ouvrier belge. Marxiste convaincu il ne transigea jamais avec ses principes, de plus il était reconnu comme un érudit, un lettré et un raffiné et possédait une éloquence convaincante qui faisait même l'admiration de ses plus farouches adversaires politiques qu'il avait le don de désarmer par une répartie aussi spirituelle qu'à propos.

En dépit de ses idées socialistes-radicales avancées et de son internationalisme, il n'hésita pas lors de la Grande Guerre, — lorsque l'existence même de la Belgique était en grand danger, — d'accepter l'important portefeuille du Ministère de l'Intendance dans un gouvernement d'union nationale; il fut l'un des trois délégués belges à la conférence de la Paix à Versailles et signa le Traité en dépit de ses opinions personnelles, Traité qu'il critiqua vivement par la suite.



Après la guerre, il devint ministre de la Justice dans le cabinet d'union sacrée et grâce à son travail persévérant il fit voter une loi sur l'alcool dont les bienfaits sont indéniables; il s'attacha également à faire triompher tout un programme de législation et de réformes sociales qui servent d'inspiration et d'exemple à de nombreux pays depuis.

On peut dire d'Emile Vandervelde qu'il a passé en faisant le bien et qu'en dépit de son anticléricalisme bien connu il s'attira le respect de tous parce qu'il savait rendre justice à tous, même à ceux dont les idées philosophiques et les opinions politiques étaient aux antipodes des siennes.

J'ai eu l'avantage de le connaître personnellement, c'est avec émotion que je me rappelle les entretiens que j'ai eu l'avantage d'avoir avec lui et combien il s'intéressait toujours aux luttes, succès et déboires des "camarades" du Canada car pour lui la classe ouvrière du monde entier était sa famille en dépit des frontières et des différences de langages.

A sa digne compagne, Mme Vandervelde, et à sa famille *Le Monde Ouvrier* offre ses plus profondes sympathies.—Gustave FRANCO.

Pour démontrer combien Emile Vandervelde était estimé même par ses adversaires, nous publions ci-des-

sous un article par *La Libre Belgique*, un journal catholique ultramontain avec un passé historique car pendant toute la durée de la guerre il fut publié clandestinement en dépit de tous les efforts de la *Kommandantur* allemande pour le supprimer, plusieurs de ceux qui contribuèrent à sa publication furent arrêtés et moururent de la grande mort des héros.

VANDERVELDE

Une vigoureuse fidélité agissant à travers une longue vie, aux mêmes idées, mérite l'hommage du respect même de la part de ceux qui ne partageant pas ces idées, et les ont toujours combattus.

Emile Vandervelde est mort pareil à lui-même et à sa jeunesse. A vingt ans, ce bourgeois libéral se rallia, de cœur et de pensée aux théories de Karl Marx. Et les gestes suprêmes de sa vieillesse furent orientés avec quelle tenace énergie, vers l'inflexible défense de ces théories, déjà périmées.

Les cruels démentis que subirent, surtout au dehors, ses conceptions, s'ils ont assombri les derniers jours d'Emile Vandervelde, n'eurent aucune prise sur sa vigueur combative. Il demeura jusqu'au bout le socialiste, totalitairement intègre.

Cette continuité inflexible dans la pensée et dans l'effort, servie par une forte culture et une éloquence passionnée, valut à Emile Vandervelde, une précoce autorité de grand chef et l'audience fervente et enthousiaste des masses. C'était d'ailleurs un remarquable tacticien, qui, sans aucun sacrifice de principes, savait, au Parlement et ailleurs servir son parti, par un génie manoeuvrier d'une enveloppante souplesse. Même le charme que ce lutteur aux aspects intransigeants et rudes exerçait dans ses relations privées bénéficiait à la cause dont il était le champion.

La sincérité d'Emile Vandervelde lui interdisait d'admettre les leçons répétées que l'expérience infligea aux possibilités d'avenir du marxisme, comme elle lui fit négliger les contradictions de plus en plus avérées entre l'esprit international et l'esprit national.

Emile Vandervelde ne s'embarassait pas de ces contradictions et elles demeurèrent toujours chez lui à l'état idéologique, quand la sécurité de son pays était en jeu. Aux heures, notamment de la tourmente de 1914-1918, ce marxiste agit en socialiste national, et accomplit dans toute leur plénitude patriotique, ses devoirs de citoyen et de ministre.

Pendant un demi-siècle, Emile Vandervelde a rempli en notre vie publique un rôle de premier plan. Dans la mesure où ce rôle a contribué à assurer au peuple plus de justice, plus de solidarité et plus d'aisance, la mémoire du "patron" a droit au salut de tout cœur bien placé. Et si irréductibles que soient et restent les divergences entre l'idéal catholique et l'idéal marxiste, elles doivent au moment des séparations, et tout en soulignant les graves erreurs du partisan, s'oublier momentanément pour un déferent hommage à la valeur intellectuelle, à l'intégrité de caractère et à la chaleur de cœur de l'homme qui vient de disparaître.

UN CATHOLIQUE INDEPENDANT.

LE PERSONNEL DE L'AUDITORIUM EST ORGANISE

Les officiers et les membres du local 382 de l'Union des employés d'hôtels et restaurants, par l'entremise de leur agent d'affaires et organisateur, remercient bien l'action fraternelle des unions de la confection pour hommes, des travailleurs en chaussures, local 249, ainsi que les musiciens, pour avoir contribué à aider l'union des employés de restaurants à organiser les employés de l'Auditorium, 375 ouest, rue Ontario. On sait que cette salle est l'endroit que les ouvriers ont adopté pour leurs divertissements. Cependant, comme rien n'était tenté pour approcher les directeurs, afin de les amener à comprendre que leur personnel devait être organisé pour donner satisfaction aux organisateurs de fêtes, danses, qui se donnent à cet endroit depuis plusieurs années, il fallait que ce fut l'Union des employés d'hôtels et de restaurants qui en prenne l'initiative.

Bravo, Jack Lenger.

CHEZ LE LIBRAIRE

— Vous désirez un grand livre de cuisine ou un petit ?

— Un petit. A la maison nous mangeons très peu.

La vie des unions ouvrières par Ben. Drolet

CHEZ LES OUVRIERES DE LA CHAUSSURE

L'union des travailleurs de la chaussure, local 249, s'intéresse vivement au travail exécuté par les femmes dans l'industrie de la chaussure. Cette question qui a trait aux classifications des diverses opérations a été discutée logiquement au cours d'une assemblée spéciale pour ces ouvrières, sous l'égide de l'exécutif du local 249, mercredi dernier, sous la présidence du confrère Ovide Drolet. On compte que plus de 400 ouvrières travaillant dans les manufactures de chaussures de l'union bénéficieront des nouvelles classifications de travail si elles sont acceptées par le comité paritaire de l'industrie de la chaussure de cette province.

Jusqu'ici les ouvrières étaient dirigées par une ordonnance de l'ancienne Commission du salaire minimum des femmes dont le salaire était fixé à \$7.00, \$9.00 et \$12.50 par semaine. Avec le système nouveau du Comité paritaire, les prix payés à l'heure seront selon les classifications énoncées comme suit: Classe première: fiteuses d'empeignes, perforieuses et toutes autres opérations qui s'y rattachent, 40 cts de l'heure. Classe deuxième: poseuses de doublures, poinçonneuses d'œillets et toutes autres sortes de réparations: 35 cts de l'heure. Classe troisième: finisseuses, tisseuses de doublures, etc: 30 cts. Classe quatrième: cimentieuses et metteurs en noir et tout ce qui se rapporte à cette classe: 25 cts de l'heure.

Le confrère Lionel Thibault, assistant agent d'affaires, donna toutes les explications se rattachant à ce changement.

M. Thibault fit une revue de ce que le comité paritaire avait accompli. Il a été démontré que ce dernier avait réussi à empêcher la production de chaussures de s'en aller dans les campagnes en établissant des zones spéciales. Il fit l'éloge du comité paritaire pour avoir fait rembourser la somme de \$23,000 aux ouvriers cordonniers de la campagne avant les fêtes; finalement une résolution fut adoptée à l'unanimité demandant au comité paritaire d'inclure ces classifications au contrat collectif de travail.

Le comité d'organisation de la soirée sociale du local 249, qui aura lieu le 17 février prochain, en la salle Auditorium, 375, rue Ontario ouest, annonce que les préparatifs sont terminés, il compte sur la diligence des dames et des demoiselles pour en faire un succès qui dépassera tout ce qui a été fait jusqu'à présent. Le local 116 des ouvriers du métal en feuilles a reçu l'appui entier du local 249 par l'achat de billets de son concert tabagie qui aura lieu samedi le 18 février, au Café St-Jacques, 415 Ste-Catherine est.

UNE SOIREE DES WAGONNIERS

Vendredi prochain, le 3 février, ne pas oublier que c'est ce jour-là que se donnera la partie de cartes et la soirée de danses du bon vieux temps, organisées par la Loge Sainte-Marie des Wagonniers des usines Angus. Il y aura une surprise, au cours de la soirée, et ceux ou celles qui désirent connaître ce qui pourra les intéresser par ce jeu encore inconnu, n'auront qu'à se faire un devoir de se rendre à la salle Auditorium, 375 ouest, rue Ontario, où ils trouveront des billets à un prix modéré. Un petit encouragement de la part des membres du Travail Organisé serait très apprécié par le comité social de la Loge Sainte-Marie, dont M. R.-B. Lamarche est le président, et M. Alfred Gauthier, le secrétaire. Allons en foule nous récréer avec les employés de chemins de fer.

CONSEIL DE CONSTRUCTION

A son assemblée du 12 courant, le Conseil des métiers de la construction a procédé à l'élection de ses officiers, pour le terme 1939. Tous furent réélus par acclamation. Ce sont: J.-A. Charron, président; Oscar Boyer, vice-président; Edgar Gilbert, secrétaire, 8626, rue Henri-Julien; Thomas McLaughlin, secrétaire des finances; Pierre Lefèvre, trésorier; Gordon Radcliffe, sergent d'armes; Thomas Gatehouse, Onésime Renaud, et James Petch, vérificateurs; Edouard Toussaint, statisticien; délégués au comité conjoint: Pierre Lefèvre, Onésime Renaud, Thomas Gatehouse, J.-A. Charron et Oscar Boyer. Les quartiers généraux de ce Conseil sont maintenant à l'édifice Moquin, 909, boulevard Saint-Laurent. Téléphone: PLateau 6364.

UN ORGANISATEUR POUR LES PEINTRES

Intéressante assemblée de l'Union des peintres-décorateurs, local 349, lundi de cette semaine, sous la présidence du confrère Arthur Renaud, assisté du vice-président C.-A. Mondor. Les questions qui ont été soumises à la considération des membres comprennent la formation d'un nouveau conseil conjoint des deux unions locales 349 et 359. Il paraît que la demande faite au bureau général de nommer un organisateur spécial pour la ville de Montréal aurait été bien accueillie, à condition qu'il y ait une entente parfaite entre les deux organismes.

La question, après discussion, a été laissée à un comité des deux unions locales. Celui-ci aura le pouvoir de suggérer à l'organisateur général pour le Canada M. L. Molyneux, que cet organisateur soit de préférence choisi par voie de referendum parmi les membres des deux unions locales. A cette fin, les confrères A. Desève et Edgar Gilbert ont été choisis pour représenter le local 349.

Des démarches seront faites auprès du gouvernement provincial pour obtenir l'abrogation du pouvoir du lieutenant-gouverneur, en ce qui concerne le contrat collectif de travail des métiers du bâtiment, et la disparition de la clause qui a trait au montant de \$2,000, lorsqu'il s'agit des réparations.

Un refus catégorique a été opposé à une demande de l'organisation canadienne des travailleurs de la construction, de s'entendre sur les conditions du nouveau contrat de travail que les maîtres-peintres ont l'intention de présenter en mars prochain.

Il a été résolu que le local 349 continue, aux conditions actuelles, son annonce dans l'index des unions ouvrières du *Monde Ouvrier*.

Dans l'intérêt de l'Union des travailleurs en chaussures, local 249, on décida l'achat de billets pour son bal annuel qui aura lieu le vendredi, 17 février, en la salle Auditorium, 375 ouest, rue Ontario.

UN 20e ANNIVERSAIRE

Le Local 112 Canadien-français de l'union internationale de la confection pour dames, ILGWU, section "Costumes et manteaux" se prépare à célébrer avec éclat, le 20e anniversaire de sa fondation, au Club Scandinavien, 1243, rue de la Montagne, sous la présidence d'honneur du confrère Raoul Trépanier, du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal.

Le Comité d'organisation veut faire de cette fête un événement social qui restera marqué dans les annales du Travail Organisé à Montréal; pour en faire un succès, il compte tout particulièrement sur ses membres et amis unionistes en général.

Magnifique occasion pour les ouvriers en assistant à ces agapes, de raffermir leurs convictions et de manifester leurs légitimes aspirations fraternelles.

Pour informations s'adresser: 395, rue Ste-Catherine ouest., M. Bourgon ou M. Desrochers; Tél.: BE 2657-8-9. Le soir, Tél.: FR 5135-LA 6454.

ASSEMBLEE DES TYPOGRAPHES

La prochaine assemblée mensuelle de l'Union Typographique Jacques-Cartier No 145 aura lieu samedi, le 4 février, au lieu ordinaire des réunions.

En outre des questions d'actualité, et qui intéressent particulièrement tous les membres, ceux-ci seront appelés à faire la nomination pour l'élection des officiers pour le prochain terme.

Déjà on peut prédire que la lutte sera contestée, car les candidatures s'annoncent nombreuses. A la présidence, on nous fait prévoir que le président actuel, J.-W. Blaquière, ne se présenterait pas. Quant à la position de secrétaire-trésorier, le titulaire actuel, M. Henri Richard, aura, paraît-il, cette année comme les années passées, un adversaire si non deux.

Tous les membres sont donc invités à être présents et à manifester tout l'intérêt qu'ils portent à leur union, car, qu'ils n'oublient pas que celle-ci sera ce qu'ils la feront.

AVERTISSEMENT SUPERFLU

—Monsieur, vous êtes assis sur un banc dont la peinture est fraîche.
—Cela n'a aucune importance: je ne crains pas l'humidité.

A LA LOGE SAINT-HENRI DES WAGONNIERS

Vendredi dernier, c'était au tour de la Loge Saint-Henri, No 606, des Wagonniers, employés au Canadian National, de procéder à l'installation de ses officiers pour le terme 1939, en la salle de la Légion Canadienne, 4538, avenue Verdun, Verdun. Une fête intime suivit l'installation, au cours de laquelle le vice-président James Baillie présenta un magnifique sac de voyage au confrère J. Schibiché, employé depuis 25 ans au Canadien National et membre de la Fraternité depuis son entrée en service. Ce vieil employé fut mis à sa retraite, ayant atteint la limite d'âge.

Après les affaires de routine, l'exécutif recommanda l'achat de billets pour aider l'Union des ouvriers du métal en feuilles, local 116, pour son concert-boucan du 18 février prochain.

L'installation des officiers fut présidée par M. L.-A. Beaudry, vice-président international de la Fraternité des wagonniers d'Amérique. Les officiers élus sont: Jos. Tremblay, président; James Baillie, vice-président; Domina Petelle, secrétaire-correspondant et archiviste; E. Rivest, secrétaire-financier; V. Trotter, trésorier; Thom. Patterson, président du comité local de protection; L. Lavigne, vice-président, et V. Trotter, secrétaire de ce comité; L. Lavigne, vérificateur; A. Fontaine, guide; Georges Bois, gardien; M. Desjardins, sentinelle; L. Adams, chapelain.

L'officier installateur remis le maillot, emblème de l'autorité, au président Jos. Tremblay, et il offrit ses meilleurs vœux de prospérité à tous; il espère bien que la conférence tenue à Ottawa, ces jours derniers, pour discuter les intérêts des employés de chemins de fer, portera ses fruits.

Le président Tremblay, prenant son siège, aux acclamations de la nombreuse assistance, remercia les membres de la confiance qu'ils lui ont témoignée depuis neuf ans, pendant lesquels il occupa la position de président.

Parmi les visiteurs des unions-soeurs, on distinguait: MM. L.-A. Beaudry, Alfred Mathieu, Alcide Montpetit, Jos. Gour, Emile Montpetit, D'Assise Laporte, D. Allaire, P. Dubuc, A. Bertrand, R.-B. Lamarche, Alfred Gauthier, Donat Roy, H. Vaillancourt, tous de la loge Sainte-Marie No 234; Lucien Denis et J.-A. Bachand, de la loge Terminal No 72; Ben. Drolet, chroniqueur du *Monde Ouvrier*.

Une séance musicale improvisée suivit. M. Emile Montpetit était au piano, accompagné de M. D. Petelle. M. Julien, violon-né, accompagna les danses anciennes. Des chansonnettes furent rendues par les confrères Hamilton, Goulet et Brown. Des rafraichissements furent servis à profusion et la fête se continua jusqu'à une heure avancée.

CHEZ LES BUANDIERS ET NETTOYEURS

Le local 122 de l'union internationale des employés de buanderie et de nettoyage, tenait le 13 courant une importante assemblée à la salle des travailleurs en chaussures, située au numéro 1331a, rue Ste-Catherine est, sous la présidence du confrère Roméo Lepage. L'élection des officiers eut lieu à cette assemblée dont voici le résultat:

Président, Lucien Brissette; 1er vice-président; A. Lavoie, 2e vice-président; Flore Kelly, secrétaire-trésorier et agent d'affaires, Roméo Lepage; Syndics: Lina Picard, G. Lauzon et J.-H. Paré; le conducteur et la sentinelle seront élus à la prochaine assemblée.

Les délégués sont les suivants: au Conseil des Métiers et du Travail, R. Lepage; à l'étiquette de l'union, J.-H. Paré et Georges Lauzon.

Le confrère Nelson Fortier, officier du Conseil des Métiers agissait comme président d'élection.

Les patrons de l'Imperial Supply, seule buanderie de l'union à Montréal, étaient les invités d'honneur. M. Sapina, un des patrons adressa la parole et félicita les officiers et membres pour le beau travail accompli durant l'année 1938 et leur souhaita tout le succès possible pour l'année qui commence. Il promit à l'union qu'aucune réduction de salaires n'aurait lieu dans son atelier mais plutôt une augmentation aussitôt que les affaires reprendront. Il fut remercié par le président pour son encouragement.

LES DEMANDES DES EMPLOYES DE TAVERNES

Les employés de tavernes auront-ils une législation les favorisant d'une réduction d'heures de travail à 48 plutôt que de 96 par semaine, comme cela existe aujourd'hui dans bien des endroits où l'on sert des liqueurs? Jouiront-ils d'une exemption de faire le lavage des planchers, des crachoirs et des urinoirs; le chauffage des fournaies durant l'hiver? Sera-il défendu d'employer des femmes pour servir les liqueurs alcooliques, soit dans une taverne, un grill, un cabaret, ou tout autre endroit licencié? Ces questions importantes ont fait le sujet d'un débat animé lors de la réunion bi-mensuelle du local 200, dimanche dernier. On alléguait, au cours de la discussion, que des employeurs forçaient les commis de tavernes à exécuter ces sales besognes durant qu'ils sont employés à servir les clients aux tables, ce qui est absolument contraire à l'hygiène.

L'assemblée décida de nommer le président Nelson Fortier, pour aller soumettre ces plaintes au cabinet provincial et demander qu'une législation soit passée en faveur de ces travailleurs. On sait que la Fédération provinciale du Travail s'est rendue cette semaine à Québec, pour faire la présentation des demandes du Travail Organisé. M. Fortier accompagnait cette délégation.

Le président N. Fortier a annoncé que le gérant de la taverne Northern, rue Ste-Catherine Ouest, près Bleury, avait consenti à ce que le cadre de l'union soit de nouveau affiché dans son établissement et qu'il avait signé un contrat d'union. On attribue ce succès au dévouement des membres du Travail Organisé qui fréquentent cette place d'affaires.

On décida de donner l'appui à l'Union des travailleurs en chaussures, local 249, par l'achat de billets pour son bal annuel qui aura lieu le 17 février, à la salle de l'Auditorium, 375 ouest, rue Ontario.

Le représentant de l'Union des chapeliers, local 49, M. Paul Fournier, présent à la réunion, fut invité par le président à adresser la parole. Il note une négligence malheureuse, non seulement chez les employés de tavernes, mais aussi dans toutes les organisations ouvrières, à l'égard de l'étiquette de l'union ou de la carte d'atelier, ce qui est de nature à faire perdre ce qu'on a gagné. Il expliqua comment faire pour conserver l'organisation intacte. L'union, dit-il, ce sont les membres et quand on parle contre elle on parle contre soi-même.

Il fut vivement remercié par le président Fortier, qui l'invita à revenir adresser la parole aux employés de tavernes, lors de l'ouverture de la campagne de recrutement qui sera entreprise au mois de mai.

DANS LA CONFECTION POUR HOMMES

Au cours de son assemblée régulière, tenue lundi, le 16 courant, sous la présidence du confrère Côme Roy, assisté du vice-président Léo Olligny, le local 115 des ouvriers et ouvrières de la confection pour hommes a décidé d'organiser une autre soirée récréative et sociale pour le vendredi, 3 février, en la salle du spacieux restaurant Bucarest, 3956, boulevard Saint-Laurent. Cette soirée sera le premier événement social du local 115 en 1939, et les recettes iront au cercle d'éducatif.

Un nouveau comité permanent d'organisation a été nommé à cet effet et se compose de M. H. Forget, président; Léo Sénécal, secrétaire et publiciste; C. Lalumière, Léo Olligny, G. Lacasse, A. Cherrier, A. St-Louis, Adrien Catellier, M.-H. Deschênes, Mmes Yvonne Beauchamp et A. Robert.

Un programme d'amusements de premier ordre est déjà dressé et sera exécuté, avec musique, par un des meilleurs orchestres; danse, distribution de prix aux vainqueurs des concours qui seront organisés pour la circonstance; rafraichissements, etc. La direction compte sur un encouragement tout particulier des amis et des membres du Travail Organisé.

Avis est par les présentes donné que BLANCHE ANNA BOUSQUET, de la Cité de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa présente ou prochaine session, pour un Bill de divorce de son mari, ARTHUR HOYT PEPIN, cultivateur, de Granby, Province de Québec, pour cause d'adultère et d'abandon. Daté à Montréal, ce 21e jour de décembre, 1938.

Crankshaw, Gaboury, Almond & Cerini,
Procureurs de la Requête.
507 Place d'Armes
Montréal

A bâtons rompus

L'exécutif du Congrès des Métiers et du Travail du Canada vient de prendre une décision importante grosse de conséquences: il a suspendu les unions affiliées au Congrès d'organisation industrielle (CIO) dont l'effectif au Canada s'élève à 22,224 membres. Les organisations les plus visées par cette suspension sont celles des mineurs-unis, 72 locaux avec 15,000 membres; des travailleurs amalgamés de la confection, 20 locaux avec 4,000 membres; des ouvriers de la fourrure, 11 locaux avec 750 membres, ainsi que quatre autres organisations comprenant 2,474 membres; ces dernières n'ont pour ainsi dire pas d'effectif dans le Québec. Il y a d'autres unités du CIO au Canada mais elles n'avaient jamais été affiliées au Congrès ou avaient cessé leur affiliation antérieurement. Cette suspension ne vise que les unions affiliées au CIO. Il y a un certain nombre d'organisations qui quoique non affiliées à la Fédération Américaine du Travail le sont avec le Congrès, comme elles ne sont pas reconnues comme des organisations rivales ou antagonistes, leur statut n'est pas changé et elles continueront à être reconnues comme partie intégrale du Travail Organisé. Cette décision de l'Exécutif est sujette à ratification par la prochaine conférence qui se tiendra à London, Ont., en septembre prochain, tout comme elle pourra être renversée par un vote des deux-tiers des délégués.

Nous n'avons nullement l'intention de discuter le pour ou le contre de cette décision. Qu'il nous suffise de dire que, dans notre opinion, elle s'imposait et que l'Exécutif ne pouvait agir autrement sans s'exposer à perdre 100,000 membres, au bas mot. De deux maux, il a choisi le moindre. La situation n'est plus la même qu'en septembre dernier, lorsque la convention de Niagara Falls décida de maintenir le statu quo; le CIO n'était alors qu'un comité d'organisation industrielle temporaire avec lequel il pouvait y avoir un compromis, mais du moment que les promoteurs de ce mouvement ont décidé de l'établir sur des bases permanentes en opposition aux organisations affiliées à la Fédération Américaine du Travail, ils fermaient la porte bien close et faisaient de leur mouvement une organisation rivale.

Cela veut-il dire que la rupture est définitive, que les deux camps resteront des ennemis irréconciliables? Nous ne le croyons pas et ce pour bien des raisons. Tout d'abord, le Travail Organisé ne peut se permettre une guerre fratricide de ce genre, il doit faire régner la paix et l'harmonie dans les rangs, rallier les meilleures volontés et compétences; pour y arriver, ne pas permettre à quelques-uns de ses dirigeants — bien intentionnés, nous leur donnons ce crédit, mais aveuglés par des rancunes personnelles — de compromettre l'existence même du Travail Organisé et faire triompher les forces combinées et toutes puissantes d'un certain patronat réactionnaire qui ne manque aucune occasion de faire la guerre aux unions ouvrières. Si ceux qui sont appelés à présider aux destinées du Travail Organisé méconnaissent leur devoir, les membres individuels — le "rank and file" — le leur rappelleront; si ceux du haut, quels qu'ils soient, ne font pas la paix, elle se fera par ceux du bas, car ce sont ces derniers qui, après tout, ont le vote, leur sort est entre leurs mains.

Je reste convaincu toutefois qu'en dépit de tous les nuages noirs qui assombrissent notre horizon, on finira par trouver un terrain d'entente et que dans un avenir rapproché la paix et l'harmonie régneront de nouveau dans les rangs du Travail Organisé.

* * *

L'hon. M. Bennett, un ex-premier ministre du Canada, s'en va vivre en permanence en Angleterre. C'est son affaire, évidemment, mais ça nous laisse quelque peu rêveur. Voici un monsieur qui est parti de rien, qui a fait, paraît-il, des millions en affaires, qu'on vante comme un exemple de *self-made man*, qui a joui de tous les honneurs auxquels peut atteindre un citoyen canadien, qui a été à la tête du gouvernement du pays pendant plusieurs années et qui tout à coup trouve que le Canada n'est pas assez bon pour y vivre et va jouir de ses rentes en Angleterre, tout en gardant son siège au Parlement.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a quelque chose qui choque dans sa manière d'agir? Qu'il aille habiter l'Angleterre, fort bien, mais il nous semble que la première chose qu'il aurait dû faire aurait été de résigner son mandat de député.

Comment voulez-vous qu'avec des exemples de ce genre le peuple puisse avoir confiance dans nos hommes publics?

* * *

Tout récemment, je donnais crédit à l'hon. M. Duplessis de ne pas avoir abusé des pouvoirs qu'il s'est donnés avec "sa" loi du cadenas, mais si ce qu'on rapporte est vrai, je me serais trompé sur son compte tout

comme j'avais raison en disant "que nous protestions non pas tant sur ce qu'il avait fait à date mais sur ce que cette loi lui permettait de faire". Il paraîtrait que plusieurs propriétaires auraient été avisés par lettre recommandée d'avoir à expulser *manu militari* leurs locataires qui seraient reconnus comme des militants communistes, à défaut de se conformer à cet ukase leur immeuble serait cadenasé. Toujours d'après Dame Rumeur, certaines personnes accusées d'avoir des tendances radicales auraient été rayées des listes de secours directs.

Il nous semblait que M. Duplessis avait déclaré, au diner du Canadian Club, que, grâce à ses mesures effectives, le danger communiste n'existait plus dans le Québec. S'il n'y a plus de communistes, pourquoi alors ces mesures arbitraires? Et à qui s'appliquent-elles? De deux choses l'une, ou M. Duplessis n'a pas dit la vérité au Canadian Club ou il met sur le pavé et affame des gens qui ne sont pas des communistes mais diffèrent d'opinion avec lui, professent des opinions radicales, ou sont des aigris de la vie.

* * *

Le maire Houde, répondant à une délégation de la Ligue des libertés civiles, déclara que la mentalité canadienne-française différait sensiblement de la mentalité anglo-canadienne et que la province de Québec était la seule du Dominion où pouvait exister la loi du cadenas.

Qu'il puisse y avoir une différence entre les deux mentalités, admettons-le, mais lorsqu'il s'agit d'une question de justice et de *fair play*, elle n'existe pas ou tout au moins elle ne devrait pas exister. Ce qui est injuste pour l'un l'est également pour l'autre. Affamer quelqu'un pour ses opinions politiques, économiques ou philosophiques, est mal mais quand, du même coup, on prive toute sa famille — femme et enfants — cela devient un crime de lèse-humanité et cela crie vengeance au ciel.

Qu'on lutte contre le communisme, fort bien; le Travail Organisé n'a pas attendu après Duplessis pour le faire; mais qu'on se serve de moyens légitimes et humains pour atteindre ce but.

* * *

La session de la Législature provinciale est ouverte. Le discours du Trône ne contenait rien de bien merveilleux, si ce n'est que nous informant qu'on va faire une nouvelle distribution de plusieurs millions de dollars aux pauvres "habitants". Il paraît que tous ont besoin d'argent. Alors, ça ne paie pas, l'agriculture? Mais comment vont-ils remettre les emprunts qu'ils font? C'est simple, ils ne les paieront pas. Le gouvernement pourra alors saisir ferme sur ferme, tout lui appartiendra, en fin de compte.

Mais j'y pense, c'est du communisme cela. "Tout à l'Etat, tous pour l'Etat." Ça s'en vient si l'on n'y prend garde.

* * *

Les résultats de l'imposition d'une taxe de \$1,000 imposée par la ville des Trois-Rivières sur chaque magasin dont le bureau-chef est situé en dehors des limites de cette ville ne se sont pas fait attendre. Nous lisons, dans *Le Nouvelliste*, que trois magasins de Dominion Stores ont fermé leurs portes, ainsi que celui de H. Turcotte, et que leurs locaux sont à louer. Autant de revenus perdus pour la ville et un assez bon nombre d'employés sur le pavé. Ce n'est que le commencement, nous dit-on, d'autres compagnies vont faire de même sous peu. Voilà où l'étroitesse d'esprit mène. Trois-Rivières est un centre industriel important qui prospérait mieux, peut-être, que n'importe quelle autre ville de la province. Le conseil de ville, par sa politique mesquine, veut-il arrêter son développement? C'est également le "patelin" de l'hon. M. Duplessis; ça n'a peut-être aucune relation tout comme ça peut être la cause qui a produit l'effet. Qui sait.

* * *

Plusieurs centaines de colons sont revenus dernièrement de l'Abitibi. Ils ont tout planté là et insistent maintenant pour émarger au fonds des secours directs. Rappelez-vous qu'ils avaient été placés sur des terres au frais de la province et tant qu'ils ont touché les subsides convenus ils y sont restés, mais: plus d'argent, plus de colons. C'est ça qu'on appelle le "retour à la terre" avec, comme deuxième acte, le retour sur le pavé de Montréal. Aussi pourquoi vouloir faire des colons avec des citadins qui n'ont que très rarement les aptitudes voulues pour réussir, tout comme il est absurde de déraciner les gens de la campagne pour en faire des ouvriers industriels, l'un est aussi ridicule que l'autre.

Nous n'avons cessé de protester contre tous ces fameux projets de colonisation dans le grand Nord où il n'y a que les vrais fils du sol qui peuvent réussir, et encore faut-il qu'ils soient bien trempés, pleins d'énergie et de courage. Nous estimons que les millions dépensés pour la colonisation auraient été mieux employés si on les avait fait servir à établir des "petites fermes" pour y faire de la culture maraîchère avec les immenses terres quasi abandonnées aux environs des grands centres. Cela s'est fait ailleurs avec un certain succès, pourquoi pas ici? Tout le monde n'est pas né pour être colon, mais beaucoup de citadins réussiraient avec la culture maraîchère, ils seraient moins dépaysés et cela coûterait moins cher à tous les points de vue.

* * *

Le gouvernement, paraît-il, a l'intention d'apporter une solution définitive au problème de l'enseignement universitaire. Il nous semble qu'il vaudrait mieux régler l'enseignement primaire, payer un salaire équitable au corps enseignant — le petit surtout. De nouveaux millions pour l'enseignement des fils à papa, pour réparer les gaffes — pour ne pas dire plus — des promoteurs de l'université de Montréal.

SOCIUS.

UN APPUI MORAL AUX CHAUFFEURS DE TAXIS

La réorganisation de l'union des chauffeurs de taxis, local 797 se fait sur une grande échelle. Le local vient de décider de nommer huit propagandistes permanents afin d'intéresser tous les chauffeurs de taxis qu'il est absolument opportun dans les circonstances présentes, qu'une seule et unique union prévale, s'ils veulent que leurs conditions de travail soient améliorées de façon à obtenir par la bonne entente des règlements favorables dans leur cas; il faut aussi remarquer que la question des salaires n'est pas une partie négligeable, et ce n'est que par l'union qui fait la force que les salaires dérisoires qui sont actuellement payés peuvent être augmentés, ce qui permettrait à tous un pouvoir d'achat

équitable pouvant rencontrer les exigences de la vie.

Les officiers et l'organisateur Frank Griffard se dévouent constamment pour amener dans le giron de l'union les plus récalcitrants, ils comptent également sur l'appui moral et sincère des membres du Travail Organisé pour leur aider à faire de cette union une des plus stables.

Un moyen bien simple est à la portée de tous: c'est la carte d'union que porte chaque membre du local. Cette carte, qui est l'emblème de l'union, signifie que le chauffeur qui en est porteur est un membre en règle du local 797. Pour s'en assurer, en faire la demande au chauffeur qui se présente quand on veut faire une course en taxi.

Les quartiers généraux de l'union sont situés au numéro 1207, rue Université. Pour tous renseignements, s'adresser à l'organisateur, Frank Griffard.

Le vrai goût de Hollande a toujours distingué ce vieux gin bienfaisant et les vrais Canadiens l'ont toujours préféré depuis plus de cent ans!

La recette originale de la "Ponce":

- o Le jus d'un citron.
- o Une petite pincée de muscade,
- o Sucre au goût.
- o De l'eau bien chaude.
- o Deux doigts de gin de Kuyper.

C'est ça qui réchauffe!

JIN de Kuyper

10 onces 90c
26 onces \$2.00
40 onces \$2.80

MAISON FONDÉE EN 1695

The Public and the Taxi Drivers

Are Entitled to Sympathy and Appreciation. A Union Driver Must Inspire Confidence.

By BERNARD ROSE.

The public should in every way encourage the skilled and careful taxi driver. He serves the public and is entitled to sympathy and consideration. His duties are hazardous and fatiguing. He is subjected to regulation by municipal and other authorities. Where he owns his own car (very few do), he has an investment that he must safeguard. The majority of taxi drivers are employed by one or more companies or individuals owning one or more motor vehicles.

The taxi driver does not compete with the railroads as do the motor transport companies carrying passengers and freight. He has replaced the old hack driver who in his day was an institution.

The taxi driver must be sober and careful. It may not require much skill to drive a car, but it does require good judgment to keep out of danger and bring passengers safely to their destination.

The drivers have formed a union. Its purpose is to advance their occupational, economic, and moral welfare. As workers dependent upon their labor and calling for a livelihood they are entitled to consideration from both employer and patron. If previously existing organizations did not accomplish all its promoters intended, the fact that a union is needed has been fully demonstrated. On the whole, the taxi men are a deserving lot of public servants. They must be ready to render service at all hours regardless of weather conditions. On several occasions taxi men have been assaulted and robbed by despicable and brutal thugs. The nature of their employment is therefore such, that they should receive decent compensation and not forced to work longer than a fixed number of hours.

Fair remuneration and hours not too long will develop a type of taxi driver who will be a credit to his calling and ensure public safety. We may think that the economic and physical welfare of the taxi man is no concern of ours, but since he performs a needed public service we should be interested in his welfare. It is hardly likely that men earning on an average \$9 to \$12 a week and working seventy-two or more hours can be as satisfied and healthy as those who are better paid and work shorter hours.

If the public were better acquainted with the trials and tribulations of the poorly paid and overworked public chauffeur they would be more sympathetic and appreciative. The taxi drivers can do much to give a city a good name for courtesy and reliability. Where the union exercises care in admitting members and undertakes to vouch for them the public is inspired with a measure of confidence that reacts to the advantage of all concerned.

When the public is advised to take a "union" taxi it will be assured of a safe and dependable service. The union should endeavor to get that publicity their calling merits. Its officers should make known to the public to which it appeals that the taxi driver who has a union card is a decent citizen who appreciates his responsibilities, and anxious to give of his best to those who avail themselves of his services. Through a union, discipline can be maintained that will be to the advantage of its members and the public employing them.

Everything possible should be done to help the competent and courteous taxi men to help themselves.

Over 40! So What?

By DR. CHARLES STELZLE
Executive Director, Good Neighbor League

There is one very important fact in connection with the tendency in Industry not to take on men after they have reached the age of 40 to which we must give serious consideration; namely, the steady increase in the percentage of older men in our total population.

To better understand what causes this situation, let's examine a few statistics as revealed by the Bureau of the Census. First, as to birth rates. These have decreased from 25.1 per 1,000 of the population in 1915 to 16.9 in 1935. Second, as to death rates. These have decreased from 14.1 in 1915 to 10.9 in 1935.

This means that during this period birth rates decreased 8.2 per 1,000, while death rates decreased 3.2 per 1,000. It means also that there are proportionately fewer children in this country today than there were 10 years ago. In fact, there are today 7.8 per cent fewer children in kindergartens and the first five grades in the nation's schools than there were in 1928. But there are proportionately many more adults in this country, because the average length of life in 1910 was 51 years, whereas in 1938 it was 61 years. Apparently, the great problem of the future will no longer be that of the children, but that of the adults, particularly those over 40 years of age.

The question is, what will happen to the men and women who are losing their jobs because they have passed over the 40 year "dead-line," and who will not be rehired because of their "old age." This is not a new situation. It has been steadily creeping up on us because the development of the machine and new methods of production has been destroying jobs faster than they can be created by the Government and Industry.

This whole question lays upon our statesmen, our economists, and upon Industry as a whole, grave responsibilities which they dare not shirk. What Congress will do in this respect remains to be seen, but the measure of every member of Congress will be taken by the position which he will assume when this problem comes up for consideration and concrete action. Unquestionably, new, and sometimes radical measures must be adopted, for we are living in a new age, such as has never before existed in the history of the world.

When buying a product, see that it bears the Union Label. If it does not, it may be produced by foreign labor and under sweat shop conditions. By asking for the Union Label you create work for the organized workers, and for yourself, too.

Index des unions ouvrières Labor Unions Directory

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL.—To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176; Jacques Cartier Typographical Union No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Bookbinders' Union No. 91; Photo Engravers' Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union No. 33; Amalgamated Lithographers of America No. 27; President, W. Forrest; vice-president, C. Arpin; Rec.-Sec., A. F. Ricard; Sec.-Treasurer, James Phillip, Room 103, 686 Notre Dame West. Executive: John Moore, A. Quéry and John Kelly. Auditors: J. A. Ardouin, Jos. Deslongchamps, R. D. Léonard. Tel. MA. 7489. Council meets second Tuesday of each month at 909 St. Lawrence Blvd.

MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL.—Meets every 1st and 3rd Thursday of each month at l'Assistance Publique Hall, 460 Lagachetière St. East, President Raoul Trépanier, 1153 St. Denis; Corresponding-Secretary, J. E. Gariépy, 11 St. Paul West; Vice-Presidents: Pierre Lefèvre, Room 10, Monument National, and J. Cuppello, 415 St. Catherine East.

UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER No 145.—Assemblée le 1er samedi du mois. Président, J.-W. Blaquière, 4247 St-Zotique, CL. 3486; secrétaire-trésorier, Henri Richard, 3592, Dorion, AM. 7034.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176.—Meets first Saturday of each month at the Mount Royal Hotel, Raymond M. Bennett, President, 337 Melrose Ave., Verdun; James Phillip, Secretary-Treasurer, Room 103, 686 Notre-Dames W.; Business hours: 9:00 a.m. to 5 p.m.; Saturday, 9:00 a.m. to 1:00 p.m.; MA. 7489.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIER-MENUISIER D'AMERIQUE.—MONTREAL DISTRICT OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA.—President, Esdras Secours; vice-president, F. Doucet; trésorier, E. Lanthier; secrétaire, Pierre Lefèvre; gardien, Zénon Primeau; agents d'affaires, Ed. Toussaint et E. Bernier.

Assemblée chaque mercredi, à 8hr, du soir au Monument National, chambre 10.

U. L. 134, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 11, Pierre Lefèvre, secrétaire.

U. L. 178, s'assemble tous les 1er et 3e jeudis de chaque mois, au Monument National, chambre 10, Jos. Remy, secrétaire, 8813, rue Henri-Julien.

U. L. 1127, s'assemble tous les 2e et 4e lundis, au Monument National, ch. 10, Eugène Primeau, secrétaire, 161-1e Ave., Verdun.

U. L. 1244, s'assemble tous les 2e et 4e jeudis, à 904, Ste-Catherine ouest, H. H. Salter, secrétaire, 2282, Oxford Ave., N. D. G.

U. L. 1300, s'assemble tous les 1er et 3e lundis, à 4630, Notre-Dame ouest, H. Martin, secrétaire, 3845, rue Claude, Verdun.

U. L. 1375, s'assemble tous les lers lundis, à 159-1e Avenue, Lachine, Harris Douast, secrétaire, 159, 1re avenue, Lachine.

U. L. 1558, s'assemble tous les lers vendredis, à 1651, rue Léonard, Charles Thibault, secrétaire, 2611 rue Bourbonnière.

Membres Associés, ce Local s'assemble le 2e mardi, au Monument National, chambre 11.

FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIER-MENUISIER D'AMERIQUE. Local 134.—Président, F. Doucet, 1909 Cartier; vice-président, Elzéar Bernier, 1508 Darling; secrétaire archiviste, Pierre Lefèvre, 1182 Blvd St-Laurent, chambre 10; secrétaire-financier, Edouard Larose, 6565 de Lanaudière, CR. 8904; secrétaire-trésorier, Ernest Tisdelle, 1316 Gilford; conducteur, J.-B. Roy; sentinelle, Z. Primeau. Le local s'assemble tous les lundis soirs de chaque mois au Monument National, 1182 Blvd. St-Laurent.

FRATERNITE DES WAGONNIERS DE CHEMINS DE FER D'AMERIQUE, Loge Ste-Marie No. 234.—Assemblées régulières les 2e et 4e vendredis, salle de l'Assistance publique, 458 Lagachetière E. Président, A. Mathieu, 2518 Chapleau, CH. 6150; vice-président, Donat Roy, 4002 rue Cartier; secrétaire archiviste et correspondant, Alcide Montpetit, 2148 Davidson, FR. 5986; secrétaire financier, H.-B. Lamarche, 4505 Delortier; secrétaire-trésorier, A. Bertrand, 2345 rue Aylwin, AM. 1880; guides: O. Côté, 2710 rue Dandurand et H. Tasse, 2046 rue Omer, Longue Pointe, CL. 3298; sentinelle, Emile Brunet, 5693, 5e Avenue, Rosemont; gardien, H. Dubuc, 5170-5e Avenue, Rosemont; maître de cérémonies, T. J. Smith, 5501-11e Ave. Rosemont; Comité local de protection: président, N. Vaillancourt, 2494 rue Rouen, FR. 5590; secrétaire du comité, N.-J. Linoges, 3973 St-Catherine est, AM. 0471. Membres du comité: P. Nolet, 7350 rue St-Hubert, CR. 6200; D. Allaire, 1833 St-Germain, FR. 3379; Joseph Gour, 1979 Gauthier, AM. 9177; Alfred Gauthier, 2105 rue Préfontaine, FR. 1562; auditeur: E. Deniger, 2402 Chapleau; D. La porte, 2020 Valois; directeur local d'éducation: F. Dubuc, 2666 Orléans.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique.—Montreal Tramways Employees' Union, Local 790, Amalgamated Association of Street, Electric Railway and Motor Coach Employees of America.—Quartiers généraux.—Headquarters, 1153 St-Denis, 161. I.A. 2508. Officers—Officers: Gérard Gagnon, vice-président international et président local; J. Georges Gagnon, vice-président; O. A. Neveu, secrétaire-financier; Raoul Trépanier, agent d'affaires; Alberto Brodeur, trésorier; Henri Cholet, secrétaire correspondant; W. Latour, sentinelle. Le local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079 Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière, à 1153, rue St-Denis.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS ET TAPISSIERS D'AMERIQUE.—Local 349.—S'assemble le 2e et 4e lundi de mois au 1331A rue Ste-Catherine est. Président, A. Renaud, 560 Congrégation, Fitzroy 0995; vice-président, C.-A. Mondor, 4227 rue Mentana; secrétaire-correspondant, E. Gilbert, 8626 Henri-Julien; trésorier, L.-P. Boiselle, 4562 rue Marquette; secrétaire-financier, Raoul Gervais, 2585 Blvd Gouin; conducteur, A. Goudreau, 9078B Notre-Dames Est; Auditeurs: Arthur Bolsmann, 4621 Colonial; Clovis Guilbeault, 5614 Delortier; Gaston Renaud, 5023 Chambard; gardien, Joseph Girard, 8145 rue Saint-André.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249.—Boot & Shoe Workers' Union.—S'assemble tous les vendredis soirs à 1331A Ste-Catherine Est. Président, Henri Belland, 6389 Blvd. Saint-Laurent; 1er vice-président, Paul Métayer, 1468 Dorion; 2e vice-président, Delphis Jodoin, 1766 rue Panet; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 Wolfe; secrétaire financier, trésorier et agent d'affaires, Chs McKercher, 1331A Ste-Catherine E., CH. 6511, privé CL. 6123; assistant agent d'affaires, Lionel Thibault, 4670 Papineau, AM. 7062; sentinelle, André Bouchard, 5833 Christophe-Colomb. L'exécutif s'assemble le 1er et 3e mercredi du mois, à 1331A rue Ste-Catherine Est. Président, Ovide Drolet, 4104, Bordeaux; vice-président, Jos. Beauregard, 1598 Beaudry; secrétaire, N. Poirier, 2137 rue Champlain.

LABOR MEET IN CUBA

The International Labor Organization has accepted an invitation from the Cuban Government to convoque a second Regional Conference of American States in Havana late in 1939. The conference which will discuss labor problems affecting the Americas, will be similar to the one held in Santiago, Chile, in January, 1936.

All of the New World countries, including Costa Rica, the only one not a member of the ILO, will be asked to attend. Delegations will include representatives of workers, employers and governments.

BUSINESS AT 110%

The recent report on business activity in Canada in the first eight months of 1938 showed that activity was less than in 1937, but yet was at a fairly high level.

In 1936 the physical volume of business for the first eight months averaged 100 percent; in 1937, 122 percent; in 1938, 110 percent.

Some excellent gains were reported in the mining industry.

In Western Canada agricultural yields were close to normal and in other parts of the country crops were satisfactory.

Building construction was only about 50 percent of normal in the first eight months of 1938. The percentage in 1937 was 59, and in 1936, 50.

UNDER THE PADLOCK

The Quebec Provincial Police Report for 1938, issued on the last day of December, shows something of the workings of the Padlock Law. It will be remembered that in the six months prior to May 10 there had been 124 raids and seizures; 532 books and pamphlets and 6,500 copies of the "Clarion" and "Clarté" had been confiscated. The annual report does not give the number of raids. That their number has greatly increased is indicated by the seizure figures for the whole year: 54,369 papers; 39,317 reviews and books; 23,102 circulars; 15,000 assorted pamphlets and 4,900 buttons and badges. Ten padlocks were applied during the year. It is significant that not a single person was arrested or charged with any offence under the Padlock Law. In other words, not a single victim has had a chance to defend himself in open court.

HAZARDOUS FOR WORKERS

Comparing the number of fatal accidents in coal mines with the number in manufacturing industries, an International Labor Office report on "Accident Risks in Coal Mines" discloses that, in 1935, the latest year for which complete figures are available, coal mine fatalities were twenty times higher in Japan, twelve times higher in India, seven times higher in Germany, and twice as high in Czechoslovakia.

Falls of rock or coal were the chief cause of fatal accidents in coal mines, the report reveals. In the United States they accounted for more than half the total of fatalities in 1935. Haulage accidents came next, then explosions, and fire-dump or coal-dust explosions.

The number of non-fatal accidents in coal mines, the report shows, also exceeds the number in manufacturing industries. In 1935, non-fatal coal mine accidents were eleven times higher in Japan, four times higher in the United States, more than twice as high in the Netherlands and almost twice as high in Canada.

What's Doing at Ottawa

By GRACE MacINNIS.

In a pre-election session people hope for some special legislative measures. It would seem that this time they are doomed to disappointment. The Conservatives brought in an amendment to the Speech, condemning the Government for its failure to deal with conditions in Canada. The C. C. F. added its positive contribution "We are of the opinion that these conditions can be remedied only by the effective control of financial institutions and monopolistic enterprises which are exploiting the Canadian people." How the Conservatives will vote on the C. C. F. rider is probably indicated by Denton Massey of Toronto who said he would oppose it as it meant socialism and although he opposed monopolistic control, he did not favor socialism.

Social Security

It is fairly obvious that the Government plans no social security legislation this session. Neither is it likely to bring in Unemployment Insurance. The B. N. A. Act is still the alibi for avoiding this legislation first promised in 1937. M. J. Coldwell bluntly asked the Government to state its wheat policy. The Minister of Agriculture's reply was a warm defence of the United Kingdom — United States treaty provision removing the six cent preference on wheat in the British market.

The Alternative

The Government is giving much attention to the defence problem. A year or two ago the problem of obtaining Quebec's consent to steadily increasing arms expenditures seemed almost insurmountable. Yet today Quebec members will scarcely oppose the \$50,000,000 defence vote which is expected — an increase of almost \$15,000,000 over last year's. Evidently the Government has persuaded Quebec that the arms are for home defence. Also, the business of arming Canada will provide employment — and profits. And thanks to the Padlock Law, Quebec will be much more easily handled than of yore.

Patriotic Fervor

The visit of the King and Queen is expected to weld Canadian unity in a burst of patriotic fervor. Like Tennyson's "one far-off divine event to which the whole creation moves" it is filling the Ottawa horizon. J. H. Harris, Toronto Conservative, told of visiting a hospital at Christmas. An Irish woman, over 70, receiving no old age pension, was mending the hospital linen. She was overjoyed about the royal visit. So was a gardener who "removes the snow and carries out the ashes for a mere pittance." "Thank God," he said, "I have lived to see the day when Their Majesties will visit Canada. How fine it will be for my children and grandchildren!" And so on.

Bread Vs. Royal Visits

If these cases are typical, perhaps the Government need not concern itself about social security. On the other hand, J. S. Woodsworth opposed the spending of vast sums on ceremony — royal or otherwise — when the condition of Canadians as a whole is so poor. He contrasted newspaper reports of Government pomp with letters from drought-stricken prairie farmers, Winnipeg unemployed and Maritime fishermen, — letters that read: We were cut off relief — no groceries, no clothing order, no coal or wood order. He quoted from the *Monetary Times* of last December that dividend payments for Canadian corporations that month established new high records. Yes, the same story as last year, for the conditions are substantially the same.

New Zealand

M. J. Coldwell suggested that the Government could still begin action along the lines followed in New Zealand. Unemployment down to 1,273; farmers rehabilitated; school facilities extended; 3,500 new houses built last year by the government (which on an equivalent basis would mean 30,000 in Canada); the old age pension increased from \$20 to \$30 a month and the age down to 60; the smallest number of business failures in 1938 for 60 years; more than 1,000 new shops and 600 new factories opened since 1935; wages up 40% and hours shortened; cost of living up only 10% or 11%; co-operatives making good progress.

New Conservative Leader

Dr. Manion is quite a contrast to Mr. Bennett. More agreeable, more human, more nervous and excitable, he gives the impression of being not quite able to fill his place. Mr. Bennett spoke for certain groups throughout the Dominion; in spite of his assurance to the contrary, Dr. Manion's Canada seems to be bounded on

the East by the Saguenay River and on the West by the grain elevators of Fort William. He devoted much time to the Trade Treaty and even more to ragging Mr. King about certain passages in a book he had written in 1935. He made no broad survey of Canadian problems. He made no suggestion for dealing with them. And he made no real attack on the Government on any major issue — unless one includes the tariff. Referring to his leadership of "one of the two great parties that have governed this country for the last 70 years or more," he believed that on the whole they had done very well. He thanked the Liberal party for their courtesy in not opposing him in the London by-election.

McCullagh Broadcast

Dr. Manion, Denton Massey and other Conservative speakers have protested against the refusal of the CBC to allow George McCullagh to purchase the network, CBC has a regulation that no individual can buy network facilities for his own opinions. The purpose of the ruling is clear. Without it, the wealthiest individuals could and would monopolize the radio. During the whole time that the Padlock Law was under discussion last session, not a Conservative raised his voice in protest against this ban on freedom. Now when the editor of the *Toronto Globe and Mail*, backed by one of the richest men in Canada, is required to conform to CBC regulations, the Conservative party is eloquent. Dr. Manion thought the Commission showed lack of judgment in controlling a man who could get around the difficulty by publishing his opinions in every paper across Canada. This sounds a little like the policy of appeasement currently favored in Europe!

Mr. Howe, Minister of Transport, with whose Department the Radio Commission is connected, made a reasoned defence of the CBC regulations, stating that no individual, no matter what his wealth or position, could be permitted to propagandize the public through the network. The Beverley Baxter broadcast for a commercial firm had occasioned protest and he was taken off the air. No one else would be permitted to do the same thing.

VACATIONS FOR WORKERS

The extent of vacations with pay in industry was recently reported by the United States Department of Labor, 90,000 firms were requested to submit information on this subject and 80 percent of them sent replies which were used in compiling the figures. All of these related to the manufacturing industries.

The firms reported that for June, 1937, they had in their employ, 9,570,100 workers. Of this number, 3,512,227 were given vacations with pay. That was approximately 37 percent of the total number employed.

In these manufacturing establishments the salaried employees numbered approximately 700,000, and 95 percent of them had annual vacations with pay.

Not so large a percentage of wage earners had vacations. The percentage varied in the industries affected. In certain chemical industries, such as manufacturing drug preparations and refining petroleum, more than 92 percent of the wage earners were granted paid vacations. In coal mining only about 1 percent had vacations.

In the food, rubber, machinery and iron and steel industries wage earners were given the benefit of paid vacations each year.

It was reported that most of the firms which have adopted the paid-vacation plan did so in the years 1920 to 1930. The large companies were first to adopt the plan and were followed by smaller companies. Since 1930 some additional firms have granted vacations.

A Loyal Friend of the Workers

JOHN R. MacNICOL, M.P.

By BERNARD ROSE.

I have, in several issues of *The Labor World*, had occasion to refer appreciatively to the splendid testimony of Mr. John R. MacNicol in favor of trade unions. Seldom has he lost an opportunity of speaking in warm terms of organized labor's efforts to improve the economic lot of the toiler. Mr. MacNicol enjoys the confidence of his Leader and those who sit on the same side of the House. He has likewise earned the respect of his political adversaries because of his fair and constructive criticism, and has paid tribute to the work and sympathy for labor of the Hon. Mr. Rogers, Minister of Labor in the King Cabinet.

Mr. MacNicol's advocacy of Labor's rightful claims has placed him in the front rank of public men who think in terms of public welfare. He has visited the principal centres in the United States and Europe to obtain first hand authoritative information concerning the adoption and application of legislation enacted to secure for the workers that recognition and consideration to which they are entitled as wage earners and wealth producers. For a quarter of a century he was actively identified with a large industrial concern the employees of which co-operated with the management in promoting efficiency and manufacturing products that gained a national and international reputation for quality and reliability.

Since disassociating himself from active business he has devoted the whole of his time to public affairs and has given most attention to the study of social and industrial questions.

When a prominent and highly respected member of the House of Commons, who was at no time a member of a trade union, speaks as he has in favor of the movement, it demonstrates in the most convincing way not only his sense of fairness and justice but his broad human sympathies. Legislators of his type should be encouraged. They not only defend labor but are able to eloquently advocate an understanding of its objectives in the continual struggle against economic and social injustice. Mr. MacNicol is so well informed on the questions and matters he discusses within and outside the House that few care to take issue with him or challenge his conclusions. His attachment to his party has not deterred him from frankly speaking his mind. His Leader can count himself fortunate in having so able and well informed a supporter who is at the same time a loyal friend of the workers and a recognized authority on questions affecting human welfare.

Whenever his party is given power, John R. MacNicol will occupy an important place in the administration. No one is better qualified for high cabinet rank as a result of training, experience, understanding of the worker's aims and claims and devotion to his country's welfare. He is typically and splendidly Canadian.

MORE SECURITY PENSIONS

Amendments to the Social Security Act, extending its benefits to a much larger number of persons, were approved by the Social Security Advisory Council at a recent meeting in Washington.

The Council's recommendations, it was said, include extending the old-age insurance provisions of the Act immediately to 2,000,000 employees of the maritime industry, the banks, the charitable and religious institutions and eventually to 6,000,000 farm and domestic laborers.

Another proposals accepts responsibility for the economic welfare of wives and children of workers covered by the Social Security Act. Under this principle, when a worker dies before reaching 65, the age at which he would begin drawing insurance benefits, the benefits would go to his widow along with additional allowances for her children.

Still another proposal would set up

allowances for the wives of living beneficiaries over 65, to assure aged couples income enough for their support. In case, aged couples also had dependent children, such as invalid sons or daughters, provision would be made for them.

The Social Security Advisory Council is composed of representatives of employees, employers and the public. It has worked on recommendations to Congress for liberalizing the Social Security Act during the session of Congress which convened the first week in January, 1939.

At present, the government and the states contribute on a 50-50 basis toward old-age pensions. The government limit is \$15 per person and the state usually contributes a like amount, making the total payment \$30. A new plan may be proposed to increase the government's contribution to \$20 per person, which will permit the states to contribute a similar amount, making the total payment \$40 per month.

DEMANDEZ


LA BIÈRE

POPULAIRE

ASK FOR

THE POPULAR

BEER



MOLSON

Brassée à Montréal

depuis

152 ANS

Brewed in Montreal

since

152 YEARS

From Our Readers

RAILWAY QUESTION

Sir: Jos. Corbett usually enlightens what he writes about. But I am not impressed with some of his solutions of the Railway Problem, as set forth in the *New Commonwealth*. Not that I don't agree that other means of transport should be subjected to regulations analogous to those of the railways. If we are going to be resigned to live in an economy no longer capable of expansion, then, since the railways are vital necessities, I would give them as much protection as Australia does, requiring competing trucks to pay a licence of \$5,000. At the same time railways could be allowed to operate trucks of their own where convenient. Sooner or later, a public monopoly will have to be established.

Meanwhile the thing is to demand public policies which will raise the physical volume to a greater height than in 1929. The railways would then flourish in proportion as the national economy expanded. Even in the present stage of capitalism, a material expansion is possible. In Germany industrial production was recently 30% above 1929. But totalitarianism is not necessary to such an achievement. In Sweden industrial production was recently 40% above 1929, and in Norway and Denmark 36% above.

In Canada we have this fact that while the industrial production index rose to 147.5 in January, 1929, it was 108 in June, 1938, and 128 in November last. Does this signify that Canadians are incompetent compared with the Swedes? If workers here were as well organized as in Sweden, unions would have about 1,500,000 members.

Mr. Corbett suggests: "The government recall all C. N. R. bonds, giving the bondholders credit in the Bank of Canada for the face value of their bonds. The security for the bank credit to be durable wealth represented by the railway property—the same security as at present for the bonds."

The value of the C. N. R. bonds does not depend upon the railway property, but upon the undertaking of the government to pay interest on them. And how shall the government give the C. N. R. bondholders credit in the Bank of Canada?

Credit means ability to borrow. And how shall the bank borrow from the government which has to borrow to meet its expenditures? The government might indeed authorize the bank to issue its notes, its promises to pay, its I.O.U.'s. But that would be inflation, the effect of which is to confiscate the goods of people who accept his phoney money. In the end somebody would be left with worthless paper.

The French revolutionists issued printing press money, assignats, based on the security of the national land. The feudal theory was that land was the property of the king as head of the State, that the feudal landlords were trustees. But the bourgeois revolution converted the land into private property. And the assignats based on the security of national land, were left without any real basis and soon lost their value, causing widespread loss to their holders.

Where governments have authorized the issue of currencies based on an imaginary credit, such as the C. N. R. property today, the common people have been the principal sufferers.

C. M.

CHAMBERLAIN'S GAME

Sir: — The high brow *Atlantic Monthly* of Boston points out that the Chamberlain government is composed mostly of "parvenus", the old aristocrats like the Cecils being conspicuous by their absence. Its peerless leadership is explained as the outcome of its paralyzing fear lest democracy, at home or abroad, come to real life. Though they frantically prepare for war, the British privileged classes fear war would be the mid-wife of a democratic revolution which would abrogate their privileges. Hence their policy of appeasement, even though it may mean the a-piecement of Europe.

The great Chamberlain now plays his cards to win an election, understanding the women will vote for him for keeping out of war. The British farmers are lacking over the traces, the Irish question looms again, unemployment is increasing, and the industrialists have been losing markets to the Germans in Central Europe and South America, and to the Japs in the Far East. But the Tories will do anything to get another lease of power.

GLEANER.

* * *

HOUSING MUDDLE

"Europe Re-Housed," a book by Elizabeth Denby, shows that despite twenty years of housing effort, the mass of the people are still poorly housed. Britain has built 1,200,000 low-rent homes since the war, but 4,000,000 houses are still classed as inferior. Capitalist Sweden has done more for housing, relatively, than Bolshevik Russia, and Fascist Italy and Germany more than democratic France. The totalitarian States have not been wholly occupied with black-mail: their housing achievements have been very notable, and they are pushing new projects with intelligence and vigor. Hitler's semirural communities on the peripheries of cities "appear to be flourishing and happy places," says Miss Denby.

Canada and the United States probably have an over supply of medium-priced houses, but lag behind most countries in the provision of low-rent dwellings. Still to read what European countries have done would put the idle building workers in an emotional dither. Are Canadians backward because they are incompetent or vice-versa?

A. READER.

* * *

WAR INDEMNITIES?

A bomb proof building with an underground retreat for Hitler has been finished in Berlin. So now it is reported that the Fuehrer will demand the return of all money paid on account of war reparations. The fact is that Germany borrowed more money from Americans and Britons than it paid in reparations. And these borrowings are now mostly in the class of frozen loans—where they have not been deliberately repudiated.

* * *

CHARADES

Just after the war Benito Mussolini wrote a book: "God doesn't Exist." Now he and Hitler are trying to prove it.

KEEPING BRIDLE ON GOVERNMENT

Every time a government of France has tried to establish conditions which would make tax evasion difficult it has had to back down or has been thrown out. In March, 1924, the government got through a law requiring banks and financial institutions to keep a record of dividend and interest payments. The government soon fell and a new government got Parliament to repeal the law.

In April, 1926, the Herriot government passed another law permitting the tracing of dividend and interest payments. Capital fled and the franc dropped more than fifty to the dollar. The Herriot government fell in July, and a new government, headed by Poincaré, had the law repealed.

In December, 1933, a government, headed by Daladier, had a third law voted to go into effect on March 1, 1934. Minor riots culminated in a pro-fascist putsch on February 6, 1934. Daladier resigned and Doumergue formed a government which postponed the application of the law. Parliament then decreed that the law should be applied on July 1, 1934, but later put off the day to December 31, 1935. Then Parliament decreed that it was up to the government to decide when the law should go into effect. The government never decided....

In December, 1938, a rider was attached to a finance bill reproducing the terms of the law voted in March, 1934. The rider went through the Chamber of Deputies and the Senate but with an amendment postponing its application to February 1, 1940, a year hence.

France is now about the only country having a free market for gold, which means that the rich can over-awe the government by exporting capital and threatening the exchange value of the franc.

C. M.

* * *

WHAT MAKES DEMOCRACY WORK?

The quotation in your January 7th issue from *The Typographical Journal*, on "What Makes Democracy Work?" is good. It expresses concepts which need to be more generally sensed.

When the peoples of this earth achieve pure democracy, each normal adult will so guide his own actions as to avoid coercing any other such person. Then in all matters, political, economic, social and otherwise, each normal adult will make decisions according to how the evidence appears to him.

And in such a world of the full practice of the democratic attitude, there will grow up true co-operation; for feeling that no one is going to try to coerce him, each will be willing to wholeheartedly assist others in enterprises of mutual interest to them. Feeling that no one will seek to harm him, each will feel free to freely supply any desired information on any subject.

In such a world human progress in knowledge will tend to be, I fancy, more even and rapid than it is under our present handicaps of varying degrees of sensed coercion of some over other normal adults.

Sincerely,

VAUGHN BACHMAN BROKAW.

* * *

WHAT PRICE PEACE?

Sir:—Out of Roosevelt \$9 billion budget, over one billion and a quarter gill be spent on defence and armaments. It is said that the U. S. would have found it cheaper if it had co-operated with the League of Nations to build the conditions of world peace. But there's the rush! The economic system of the U. S. and other big nations was incompatible with any real effort to establish the conditions of world peace. The ruling class of every country was out for markets and spheres of influence and exploitation. None could trust the other; the wild race of armaments is the logical outcome of anarchical economic system.—VOX POP.

LE MONDE OUVRIER

Rédigé en collaboration
Gus. FRANCO, Rédacteur
Le seul journal ouvrier bilingue au Canada
Un médium national pour les ouvriers



Membre de la Presse ouvrière internationale d'Amérique

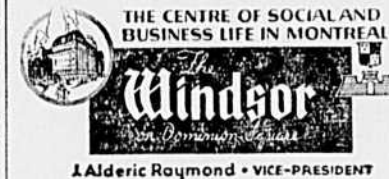
THE LABOR WORLD
Canada's Only Labor Bilingual Paper
A National Medium for the Workers

Imprimé par l'Imprimerie Mercantile, Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest, Montréal

Le soir, 908 Sherbrooke Est
Tél. CHerrier 7050

GERARD TRUDEL
AVOCAT

57 OUEST, RUE ST-JACQUES
Suite 209. Tél. MARquette 2636



Alderic Raymond • VICE-PRESIDENT

CORPOCRACY

Sir: A notable educator in the United States has woke up, shouting:

"This country is in danger of corporocracy! Accumulated wealth is menacing the Republic! Help! Help!"

Like Rip Van Winkle he has been asleep for 30 years. However, there are other countries where the intellectuals are dumb bells.

VERB SAP.

* * *

THIS MADHOUSE

United States stars are sending a mission to ask Il Duce to please ask Hitler to allow the Jews to leave Germany. Papers reporting this also reported that hundreds of Jews are being arrested in Berlin every day because they have not complied with the order to get out of Germany, the reason being they can't leave because they have no place to go.

* * *

The British government will spend \$100 millions on steel "bomb-proofs", and urges private citizens to buy similar shelters. Spanish experience discarded such shelters in favor of underground cement structures. Evidently the British steel magnates have more influence than the cement magnates.

The Hitler way to balance the budget: steal the property of the Jews.

* * *

The Labor movement is born of hunger; hunger for food, for shelter, warmth, clothing and pleasure.

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

Notice is hereby given that Edith Cecilia Shaw Mayne, of the City of Westmount, County of Hochelaga, Province of Quebec, wife of Hugh Cecil Mayne, of the said City of Westmount, will apply to the Parliament of Canada, at the present or next Session thereof, for a Bill of Divorce from her husband, Hugh Cecil Mayne, Clerk of Westmount aforesaid, on the grounds of adultery.
MONTREAL, January 10th, 1939.
GORDON M. WEBSTER,
Room 407, 215 St. James S., W.
Montreal, P. Q.
2-6 Solicitor for Petitioner.

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

Notice is hereby given that ESTHER STEINBERG, married woman, of the City of Montreal, District of Montreal, in the Province of Quebec, will apply to the Parliament of Canada in the present or next session thereof for a Bill of Divorce from her husband MOE SOLOWAY, tailor of the city of Montreal, Province of Quebec, presently residing in the City of Montreal, on the grounds of adultery and desertion. Dated at Montreal this 14th day of December, A. D. 1938.

I. M. BOBROVE,
159 Craig Street West,
Montreal, Quebec,
3-7 Solicitor for the Petitioner.

Our Leading Amusement Places
Dans nos Théâtres

PALACE
Secrets of a Doctor...
Told by a Doctor!
Rosalind RUSSELL in
THE CITADEL
Robert DONAT

CAPITOL
MELVYN DOUGLAS
VIRGINIA BRUCE in
"There's That Woman Again"
Added Attraction
"Smashing the Spy Ring"

PRINCESS Theatre
LEW AYRES in
"Young Dr. Kildare"
with LIONEL BARRYMORE
Added Attraction
"Swing, Sister, Swing"

LOEW'S THEATRE
Most Magnificent Revue on Tour
COUNT BERNI VICI
Stars Over Broadway
16 Hollywood Ingenues 16
In person: SCHLEPPERMAN
On the Screen
The Mad Miss Manton

DOMINION BRIDGE CO. LIMITED
Head Office and Works at:
LACHINE, P. Q.
Branch Works:
Amherst Ottawa Toronto
Winnipeg Calgary Vancouver

Tél. Lancaster 3858
Salon de Fleurs ST-DENIS
1590, RUE SAINT-DENIS (Edifice du Théâtre St-Denis)
Spécialités:
Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux lecteurs du "Monde Ouvrier"
Mme J.-Z. PILON, Rés. HA. 7991

MONARCH GAS RANGES
Made by
Canadians
for
Canadian Homes

WE HAVE HELPED HUNDREDS TO OBTAIN positions as Letter Carriers, Postal Clerks, Customs Examiners, Clerks, and Stenographers, etc., and can help you. Write us for proof and free information. M. C. C. Schools Ltd., Toronto 10. Oldest in Canada.

Quality Cleaning by

Paul SERVICE STORES LIMITED

40 Stores Conveniently Located to Serve You Promptly

Head Office and Plant

1451 BEAUBIEN E.

MONTREAL

DOLLARD 4671